



ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services dédiée à l'Enfance et aux familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

Rapports d'activités par service

Année 2024

Présidente
Catherine COSTES

Directrice
Catherine TOURROLIER

Siège social : 15 rue du Bouzou
12290 SEGUR

Bureaux administratifs : 65 rue Montplaisir
12100 MILLAU

Déclarée le 14 avril 1977

Identification du gestionnaire : Association Accueil Millau Ségur N° FINESS EJ : 120 000 591

Identification de l'établissement Millau N° FINESS ET : 120 785 324

Identification de l'établissement Ségur N° FINESS ET : 120 783 105

Numéro SIRET : 776 756 678 00012

Préfecture : Aveyron

Maison d'Enfants à Caractère Social : 89 places par arrêté modificatif N° : NB/AR – 16/2024 au 01/01/2024

TABLE DES MATIERES

Pole internat

1. L'INTERNAT DE SEGUR.....	4
2. Les journées réalisées.....	4
3. Les personnes accompagnées.....	5
4. Entrées /sorties.....	5
5. Durées de prises en charge.....	6
6. Ages et sexe des enfants accueillis.....	7
7. Répartition par territoire.....	9
8. Accueils et fins de prise en charge.....	10
9. Partenariats et prises en charge thérapeutiques.....	12
10. Les accueils relais.....	17
11. Les sorties et loisirs.....	17
12. Démarche qualité.....	18
13. Mouvements de personnel.....	19

LES INTERNATS MILLAU 21

1. Les journées réalisées.....	21
2. Nombre d'adolescents accompagnés.....	22
3. Entrées /sorties.....	24
4. Durée moyenne des prises en charge.....	25
5. Age des personnes accompagnées.....	26
6. Accompagnement.....	27
7. Partenaires.....	28
8. Relations avec la famille.....	29
9. La vie affective et sexuelle.....	30
10. Le droit d'aller et venir, protection, sécurité et mises en dangers du quotidien.....	32
11. L'analyse de la psychologue.....	33
12. La démarche qualité en 2024.....	37

Axes d'amélioration identifiés à la Villa 38

13. Accueil et accompagnement des situations complexes.....	38
14. Droits de la personne accueillie.....	38
15. Prévention des risques de maltraitance :.....	40

Axes d'amélioration identifiés de la Maison 41

1. Des services engagés auprès des personnes accompagnées.....	41
2. Droits de la personne accueillie.....	42
3. Prévention des risques de maltraitance :.....	43

L'ACCUEIL-PARENTS-ENFANTS

45

1. Les journées réalisées en 2024	45
2. Les personnes accompagnées	46
3. Entrées / sorties 2024	46
4. Origine géographique des situations entrantes.....	47
5. Durées de prises en charge	48
6. Ages des Parents accueillis.....	49
7. Ages et sexe des enfants accueillis	49
8. Scolarité des enfants	50
9. L'activité du service à travers les problématiques parentales	51

Accompagnements et problématiques

51

10. Conclusion.....	56
11. Ressources Humaines	53
12. Démarche Qualité et COPIL.....	55

SERVICE EDUCATIF A DOMICILE

57

1. AEMO renforcée.....	57
2. Les journées réalisées.....	57
3. Entrées / sorties.....	58
4. Durée moyenne des prises en charge des situations	60
5. Ages et sexe des enfants accueillis	61
6. Accueils et fins de prise en charge	61
7. Origine géographique / répartition par territoire	62
8. Répartition des sites de résidence des familles.....	64
9. Accompagnements	62
10. Des besoins multiples.....	66
11. Eléments retrouvés dans les familles accompagnées.....	67
12. Ressources humaines	71

PLACEMENT A DOMICILE

73

1. Les journées réalisées.....	73
2. Entrées / sorties.....	74
3. Origine géographique des enfants accueillis	74
4. Durées de prises en charge	75
5. Ages et sexe des enfants accueillis en 2024.....	75
6. Scolarité et Prises En Charge thérapeutiques	76
7. Accompagnements	77
8. Démarche qualité	79
9. Ressources humaines	80

RAPPORTS D'ACTIVITES PAR SERVICE

POLE INTERNAT

1. L'INTERNAT DE SEGUR

FRANÇOISE BRACCO

Internat Ségur, un « lieu sûr » et chaleureux

La Maison d'enfants de Ségur est un lieu de vie chaleureux et organisé favorisant la qualité de la vie quotidienne dont chaque acteur se sent responsable.

Les vingt enfants sont accueillis au sein de 4 groupes de vie. La mixité et l'homogénéité de l'âge caractérisent la composition des groupes. Un trinôme mixte éducatif intervient sur chaque unité. Il participe au travail direct auprès des enfants dans un cadre de dimension « familial » qui organise un espace social favorable tant à l'intimité qu'à la liberté d'expression.

Les lieux ont été conçus pour favoriser des espaces conviviaux permettant d'offrir aux enfants un accueil personnalisé, par petits groupes.

2. Les journées réalisées

	2022	2023	2024
Journées réalisées	7 151	7 233	7 316
% journées retenues	98,88 %	99,79%	104.39 %

Au cours de l'exercice 2024, le taux d'occupation a atteint 104.39 % (taux d'occupation fixé à 96 % sur le CPOM) soit 102.26 % avec tunnel à +2 %.

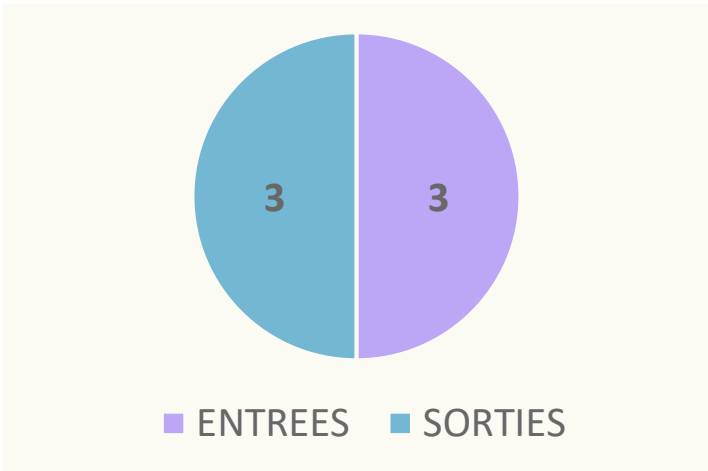
Le taux élevé d'occupation du service s'explique principalement par une surcapacité observée sur une période de six mois, de juillet à décembre 2024. Durant cette période, l'effectif des enfants accueillis a atteint un total de 21, ce qui dépasse la capacité d'accueil prévue initialement pour le service.

En effet, l'orientation d'une jeune préadolescente en LVA, plus adapté à ses besoins spécifiques, actée dès le mois de mars, n'a pas été effectuée dans les délais initiaux. D'autre part, un jeune garçon, précédemment accueilli dans le cadre du service de l'Accueil Parents Enfants, a été réorienté vers notre service en raison d'une dégradation de la situation de sa mère et de ce fait une décision de placement de la juge du Gard en même temps qu'un dessaisissement de la mesure au profit de l'Aveyron, la mère restant à Millau au vu de ses projets de réinsertion. Cette réorientation, bien que nécessaire, a ajouté à l'effectif global, augmentant ainsi le taux d'activité.

3. Les personnes accompagnées

	2022	2023	2024
Nombre	21	25	23

4. Entrées /sorties



2 enfants sont sortis de nos dispositifs cette année, 2 ont été admis et un enfant a également été accueilli temporairement sur un week-end dans le cadre d'un repli, accueil d'urgence à la demande de l'ASE.

Les 2 enfants sortis sont de jeunes préadolescentes orientées vers le service de la Villa et vers un LVA en raison de leur âge et en fonction de leurs besoins.

L'accueil du premier enfant s'est déroulé dans le cadre de la procédure à partir de la commission MECS du Conseil Départemental. Le deuxième enfant était précédemment accueilli sur le service de l'Accueil Parents Enfants de l'établissement.

Dans les deux mois qui ont suivi l'admission de ces enfants, un projet individualisé a été élaboré avec l'enfant et sa famille par l'éducateur référent.

Les objectifs sont élaborés à l'issue d'un diagnostic partagé par les différents intervenants auprès de l'enfant. Ils sont mentionnés dans le projet, co-construit par le référent et l'enfant, son responsable légal, en lien avec l'équipe éducative.

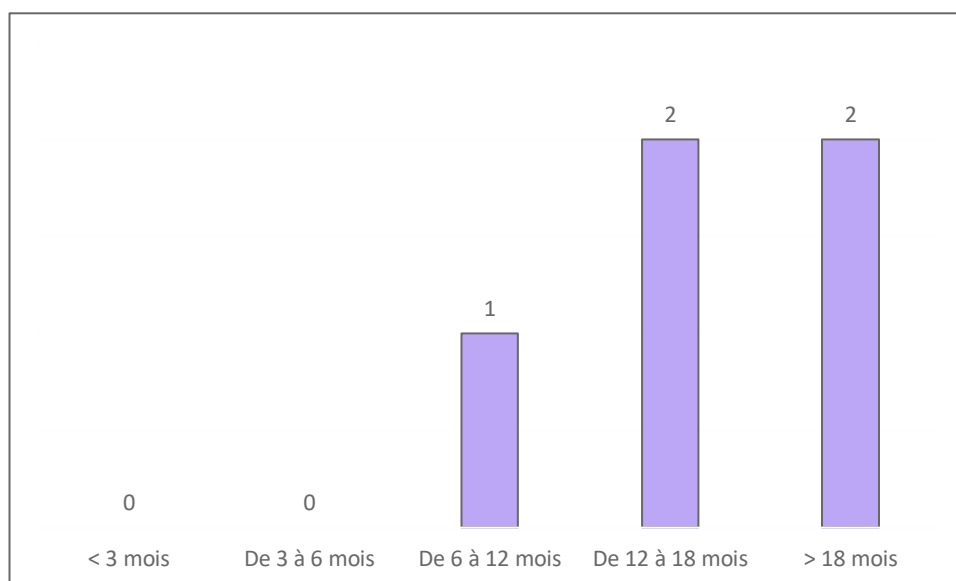
Les moyens mis en œuvre par l'établissement en adéquation avec les objectifs définis sont mentionnés clairement.

Le projet personnalisé peut être réajusté autant que nécessaire. Rédigé dans les 2 mois qui suivent l'accueil, il est présenté à la famille dans la mesure du possible, lors d'une rencontre en présence d'un cadre, du psychologue et de l'éducateur référent.

Il fait l'objet d'une évaluation deux mois avant l'échéance à partir d'un bilan réalisé en réunion de synthèse et transmis sous la forme d'un rapport d'évaluation de la situation aux partenaires et prescripteurs.

Il est actualisé au renouvellement de la décision de maintien de la mesure d'assistance éducative

5. Durées de prises en charge

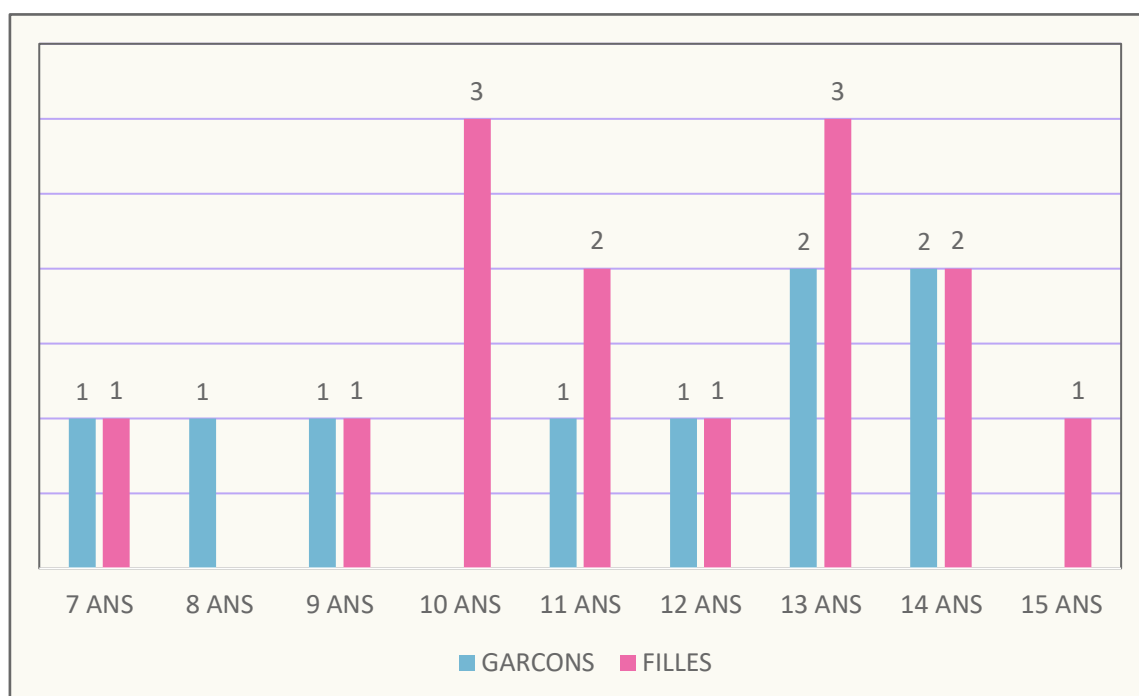


La moyenne des durées d'accueil reste élevée. La moitié des enfants sont accueillis depuis au moins 3 ans et à l'heure actuelle, un retour en famille est envisagé pour seulement 2 d'entre eux.

Nos missions d'accompagnement du développement physique et psycho-affectif et de soutien dans la scolarité et l'insertion sociale de l'enfant et de l'adolescent sont d'autant plus importantes, tout en maintenant et développant les liens familiaux en soutenant les compétences parentales

L'objectif est donc d'accompagner l'enfant dans son épanouissement, dans ses apprentissages en lui offrant un cadre et des repères sécurisants où il pourra expérimenter sous le regard bienveillant des professionnels.

6. Ages et sexe des enfants accueillis



Comme l'an passé, ce tableau montre encore une plus grande proportion de filles accueillies cette année.

Nous constatons également un âge plus avancé des enfants accueillis qui peut bloquer les projets personnalisés des autres enfants par le fait qu'ils ne peuvent pas passer sur les groupes supérieurs.

En effet, le groupement par âge permet de mieux tenir compte des besoins, des intérêts, du rythme et aussi des possibilités (sur tous les plans) des enfants ; à condition de ne pas oublier que l'âge chronologique ne correspond pas forcément à un niveau de développement ou à un degré de maturité socio-affective, d'où la nécessité d'admettre au moins la possibilité de chevauchement de certains âges dans le découpage des groupes de vie.

Cette communauté des âges favorise les rapprochements sur le plan des relations sociales, ou du moins sur leur apprentissage, et surtout un régime de vie et une psychopédagogie de groupe adéquats. Les groupes sont des points d'appui et des milieux de référence, ils permettent aux enfants progressivement de se situer par rapport aux autres enfants et aux adultes. Ce sont des univers réduits et autonomes où les enfants peuvent expérimenter toutes les situations et rechercher leur identité sociale ;

La constitution de groupes d'enfants, groupes éducatifs ou de vie, répond en partie à cette préoccupation. On peut énumérer de façon non-exhaustive une série d'avantages premiers :

La constitution de groupes d'enfants, groupes éducatifs ou de vie, répond en partie à cette préoccupation. On peut énumérer de façon non exhaustive une série d'avantages premiers :

- ✓ Le groupe donne de la sécurité à travers un ensemble de règles, mais dans un climat de tolérance et d'acceptation,
- ✓ Il dédramatise, réassure et aide dans des situations difficiles,
- ✓ Il diminue la culpabilité en permettant l'expression,
- ✓ Il sert de miroir permettant des évolutions et des prises de conscience,
- ✓ Il répond aux besoins d'appartenance et de participation, par sa cohésion et ses réalisations collectives,
- ✓ Il apprend le partage des responsabilités et l'autonomie,
- ✓ Il aide à comprendre l'autre en acceptant les différences

Pour l'enfant, acquérir un statut et pouvoir en changer, assumer des rôles différents au gré des activités, établir de nouvelles relations, contribue à valoriser son image de soi et à renforcer son sentiment d'identité.

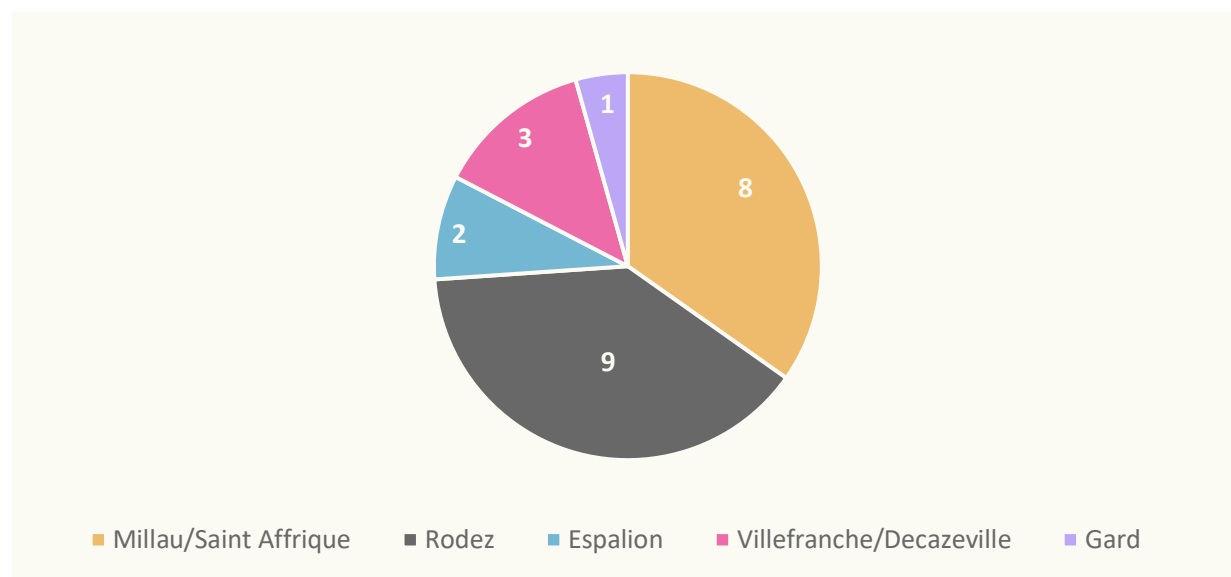
Par ailleurs, le groupe de vie :

- Est un facteur de facilitation sociale,
- Constitue un instrument de diagnostic et de pronostic,
- Sert de point d'appui à un travail psychosocial,
- Est un moyen d'individualiser des conduites éducatives et pédagogiques dans un cadre institutionnel.

7. Répartition par territoire

En 2024 nous avons accompagné 23 enfants confiés selon la répartition suivante :

- 22 mesures judiciaires
- 1 mesure administrative



99% des mesures que nous accompagnons à Ségur sont originaires du département de l'Aveyron : en effet, nous avons accueilli en juillet un enfant sous mesure de placement décidée par un juge du Gard, sous la modalité d'un Accueil Parents Enfants dans notre établissement. Suite à une dégradation de la situation de la mère le juge a en effet pris la décision d'un placement à la Maison d'Enfants tout en se dessaisissant de la situation au profit de l'Aveyron.

La grande majorité des enfants accueillis sont originaires des territoires de Millau/Saint Affrique et Rodez. L'implantation de la Maison d'enfants à Ségur est certes centrale par rapport à ces deux territoires, mais également par rapport à l'ensemble du département et permet donc un travail de proximité tant avec les partenaires qu'avec les familles.

8. Accueils et fins de prise en charge

Nous constatons un équilibre entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties sur l'année 2024.

Au cours de l'année 2024, nous avons reçu deux enfants dans le cadre de mesures judiciaires : l'un provenait d'une famille d'accueil, tandis que l'autre était issu de notre dispositif d'accueil parent-enfant.

Ces mineurs, pris en charge dans le cadre de mesures judiciaires, représentent des parcours souvent complexes et marqués par des ruptures successives. Les différentes admissions de ces enfants viennent mettre en lumière la remarquable capacité d'adaptation de nos professionnels, qui s'efforcent d'accueillir des jeunes issus de divers environnements et de travailler efficacement pour leur intégration dans nos petites unités de vie.

Le collectif au sein de la Maison d'Enfants permet de créer un espace de vie où les enfants peuvent se stabiliser, entourés de professionnels formés à leurs spécificités. Le fait de vivre ensemble, dans un lieu où des valeurs communes telles que le respect, la solidarité et le « vivre-ensemble » sont partagées, a un effet thérapeutique puissant. Le collectif, loin de reproduire les schémas de rupture, offre un environnement propice à la reconstruction, en instaurant des liens sociaux plus stables et solides. Le travail collectif avec les enfants permet de renforcer leur sentiment de sécurité et d'appartenance, éléments essentiels pour leur résilience face aux traumatismes qu'ils ont vécus.

Problématiques des enfants

De plus en plus d'enfants présentent des troubles du comportement et de la conduite qui nécessitent des prises en charge adaptées, voire des dispositifs de scolarisation spécifiques comme les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP). Ces troubles, souvent liés à des difficultés comportementales et émotionnelles, peuvent parfois se manifester par des troubles psychologiques voire psychiatriques de plus en plus fréquents. Cela entraîne un recours croissant aux structures spécialisées telles que la pédopsychiatrie, les hôpitaux locaux, les services d'urgences ou encore le SAMU. Cette situation génère une pression supplémentaire sur les établissements scolaires et éducatifs, en raison de la complexité des prises en charge et de l'état actuel de la santé publique.

En effet, cette situation crée une zone de tension entre les différents établissements, confrontés à des problèmes d'articulation entre les services de santé et les institutions éducatives. La coordination entre ces structures devient un véritable défi, car la prise en

charge des enfants nécessite non seulement un suivi éducatif mais aussi médical, ce qui entraîne une augmentation significative du temps à allouer à chaque enfant. Il devient alors indispensable d'apporter des réponses de plus en plus individualisées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque enfant, car leurs troubles varient et requièrent une approche personnalisée.

Face à cette réalité, il devient essentiel de se montrer créatif et innovant dans l'accompagnement de ces jeunes. L'objectif est d'imaginer des solutions qui permettent de concilier les exigences éducatives, thérapeutiques et sociales, tout en maintenant un cadre solide et structuré. Cela passe par une approche multidimensionnelle, qui se repose sur des bases solides, alliant rigueur, flexibilité et sensibilité aux besoins spécifiques de chaque enfant. Les professionnels doivent donc être en mesure d'adopter des méthodes novatrices tout en restant profondément ancrés dans des pratiques éprouvées et efficaces, afin d'offrir à ces jeunes un accompagnement global, respectueux et bienveillant.

Ainsi, les éducateurs ont fait preuve d'une grande réactivité et d'une forte implication face à la détresse de deux jeunes filles en grande souffrance. Ces dernières avaient, en effet, manifesté leur mal-être à travers des comportements à risque, des passages à l'acte qui mettaient non seulement leur propre sécurité en péril, mais également celle des autres enfants présents dans l'établissement. Conscients de l'urgence de la situation et de la nécessité d'une intervention adaptée, les éducateurs soutenus par leur cheffe de service et la directrice, ont mis en place un séjour de rupture, conçu comme une parenthèse en dehors de leur environnement quotidien.

Au cours de ce séjour, chaque éducateur a pris le temps de s'occuper individuellement des jeunes filles, leur offrant un accompagnement personnalisé. Cela a permis de créer un espace de dialogue et de soutien où chacune a pu exprimer ses émotions et ses difficultés dans un cadre plus apaisé. Ce moment de répit et de déconnexion du quotidien avait pour objectif de leur permettre de souffler, de se recentrer et de prendre du recul par rapport à leurs problèmes. Le cadre de vie choisi, loin de l'agitation habituelle, a favorisé une certaine forme d'oxygénation émotionnelle et psychologique, contribuant ainsi à apaiser les tensions internes des jeunes filles.

Ce type d'initiative démontre non seulement la capacité des éducateurs à s'adapter aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté, mais aussi l'importance de créer des espaces de rupture pour permettre aux adolescents de se reconstruire progressivement, loin des facteurs stressants et des tensions quotidiennes.

9. Partenariats et prises en charge thérapeutiques

Etablissements sanitaires / médico- sociaux / Praticiens libéraux	Services consultés	Prises en charge (PEC) prodiguées	Fréquences des PEC	Nombre d'enfants et pré-adolescents bénéficiant des PEC
Psychiatrie Infanto- Juvénile Millau Rodez	<i>Hôpital de Jour</i>	Psychomotrice Educative	Hebdomadaire Hebdomadaire	1
	<i>L'équipe mobile adolescent – R.A.S.T.A. (Réseau d'accompagn ement social et thérapeutiqu e pour adolescent)</i>	Accompagnement thérapeutique		1
ITEP de Grèzes	<i>DITEP</i>	Educative	Quotidien	2
IME - PEP12	<i>SESSAD</i>	Educative	Hebdomadaire	1
Orthophonistes en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	4
Psychomotricienne en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	3
Kinésithérapeute en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	4
Orthoptiste				
CMPP		Thérapeutique	Hebdomadaire	1

« Des actes pour exprimer des maux »

La santé mentale est érigée par le gouvernement Grande cause nationale pour l'année 2025. Le constat est fait que la santé mentale des jeunes s'est dégradée et de manière plus marquée chez les filles. En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, la moitié des mineurs souffre d'au moins un trouble psychique. C'est cinq fois plus que la moyenne nationale. Ces jeunes, qui ont vécu des événements de vie traumatisants, sont rendus plus vulnérables face aux troubles psychiques (anxiété, idées suicidaires,), aux troubles des conduites alimentaires et aux addictions. Le recours à l'acte à l'adolescence est bien souvent une solution à un malaise qui ne trouve pas de mots pour se dire.

Le terme de passage à l'acte indique l'inscription temporelle de l'acte sur le mode de l'urgence. L'impasse est faite sur une possible adresse à l'autre, et cependant paradoxalement cet acte prend l'autre pour témoin, cela est montré (acting-out). Il y a une recherche de reconnaissance, de validité de sa souffrance par le jeune. Scarifications, tentatives de suicides, agressions impulsives d'autrui sont autant de modalités qui traduisent un mal-être profond. Dans le moment pubertaire, chacun est engagé dans une expérience où le psychisme se reconfigure : comment l'organisation du moi fera-t-elle face à cette nouvelle poussée de la pulsion ?

Les jeunes que nous accompagnons à la MECS comme tout adolescent ont à faire cette expérience vers une position adulte. Leur parcours de vie fait que des points de fragilité dans leur construction psychique sont mis à l'épreuve dans ces remaniements psychiques, et peuvent procurer un mal-être chez le jeune. Notre rôle est de faire face en tant que professionnels en élaborant des réponses adaptées aux besoins des jeunes, mais aussi de solliciter une aide spécialisée. La maison d'enfants à caractère social a pour fonctions principales l'éducation et la socialisation pour des enfants et adolescents en difficultés sociales et familiales. La question du soin ne s'envisage pas de la même façon que dans une institution sanitaire dont c'est la mission principale.

Le psychologue de la MECS dispense un accompagnement thérapeutique pour des enfants et des adolescents présentant des signes de souffrance psychique. La coordination avec le secteur sanitaire est nécessaire pour dispenser des soins psychiques répondant aux besoins des jeunes, lorsque ceux-ci présentent un état de crise ou bien un état psychique de grande vulnérabilité. Le partenariat est à développer et à renforcer à l'avenir dans une visée préventive. Le psychologue de la MECS est un interlocuteur privilégié du fait de sa formation en psychopathologie.

Accompagnements

a. Scolarité et aménagements au 1er septembre 2024

Il est essentiel de souligner que tous les enfants accueillis au sein de la Maison d'Enfants de Ségur sont effectivement scolarisés. Cela reflète notre engagement à assurer une continuité éducative, même face aux défis que peuvent rencontrer certains d'entre eux en matière d'apprentissage.

Pour répondre à ces enjeux, nous avons mis en place différentes modalités de scolarisation adaptées aux besoins spécifiques de chaque enfant. Cela inclut des approches personnalisées qui tiennent compte des difficultés d'apprentissage, afin de garantir que chaque enfant puisse progresser à son rythme.

Nous restons déterminés à répondre aux attentes et aux besoins de chaque enfant que nous accueillons. Cela se fait en étroite collaboration avec les représentants légaux des enfants, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les établissements scolaires. Cette coopération est cruciale, car elle nous permet d'élaborer des solutions sur mesure et de veiller à ce que chaque enfant bénéficie du soutien nécessaire pour s'épanouir, tant sur le plan scolaire que personnel.

En effet, au cours de l'année 2024, les enfants et pré-adolescents accueillis à la Maison d'Enfants de Ségur ont bénéficié de diverses modalités de scolarisation, adaptées à leurs compétences scolaires et aux difficultés d'apprentissage que certains d'entre eux rencontrent.

Ces modalités peuvent inclure des classes spécialisées, des soutiens éducatifs individualisés, ou encore des programmes d'accompagnement pour aider les enfants à surmonter leurs obstacles. L'objectif est de garantir que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité qui répond à ses besoins spécifiques.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les enseignants, les psychologues scolaires et d'autres professionnels de l'éducation pour élaborer des stratégies d'apprentissage qui favorisent le développement des compétences de chaque enfant. Cette approche personnalisée vise à renforcer leur confiance en eux et à contribuer à leur réussite éducative, tout en tenant compte de leur bien-être émotionnel et social.

Ainsi, nous nous engageons à offrir un environnement éducatif inclusif et stimulant, où chaque enfant peut progresser à son rythme et se préparer au mieux pour l'avenir.

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	10
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	6
Scolarité en dispositif ULIS	2
Scolarité en DITEP	2
Scolarité + SESSAD	1

Scolarisation 2024/2025	Nombre d'enfants
Collège Jean Amans - Pont de Salars	5
Collège Jeanne d'Arc - Millau	1
Collège Joseph Fabre - Rodez	1
Collège Jean Moulin - Rodez	1
Collège les Genêts – Onet le Château	1
Ecole primaire - Ségur	10
DITEP	2

b. La Place des Familles

Conformément à la législation et aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles, nous travaillons en partenariat étroit avec les familles dans la mesure du possible.

Lorsque l'enfant est admis à la Maison d'Enfants de Ségur, nous considérons comme essentiel de travailler en partenariat avec ses parents.

Chaque famille a des interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement : éducateur référent, psychologue, cheffe de service et l'ensemble de l'équipe éducative.

L'instauration d'une relation de confiance et la reconnaissance des compétences parentales guident notre intervention éducative.

Les fondements de cette démarche passent par :

- ✓ La proposition d'une intervention directe (entretiens, rencontres) en vue de permettre aux parents d'engager au mieux un changement de la situation éducative en prenant conscience des difficultés rencontrées.
- ✓ Favoriser l'implication des parents à toute prise de décisions concernant leur enfant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la scolarité.

Dans la mesure des possibilités et des limites, de ses droits et de ses devoirs des parents, cette dynamique de collaboration indispensable au bon développement de l'enfant situe le parent comme interlocuteur privilégié avec ses possibilités et ses limites, avec ses droits et ses devoirs.

Droits d'hébergement	2024	Droits de Visite (DV)	2024
Tous les week-ends	2	2 par mois	5
2 week-ends par mois	1	1 par mois	3
1 week-end par mois	4	1 aux vacances scolaires	2
1 semaine aux vacances	1		
Pas de retour en famille	13		

Plus de la moitié des familles des enfants accueillis à Ségur ne bénéficient pas de droit d'hébergement le week-end et/ou les vacances scolaires. Ainsi, il est essentiel de trouver des alternatives à l'accueil collectif.

10. Les accueils relais

Aussi, afin de maintenir la qualité et l'efficience de l'accueil et de permettre d'atténuer les disparités entre enfants du groupe quant aux différences de rythmes de retour en famille, l'établissement peut avoir recours à son réseau d'accueil relais durant les week-ends et vacances.

Ces accueils temporaires constituent un moment de répit dans un environnement différent de celui de la collectivité pour les enfants aux ressources familiales limitées.

Durant le week-end et les vacances scolaires, six assistantes familiales professionnelles de l'établissement, accueillent à leur domicile des enfants de Ségur.

L'accueil relais est spécifique à chaque enfant, en fonction de ses besoins et de ses ressources familiales. Il s'inscrit dans l'accompagnement de l'enfant à la Maison d'enfants pour lui offrir un lieu de découverte de nouvelles expériences relationnelles, un lieu de répit dans un environnement différent du collectif de la Maison.

Ils permettent de travailler le lien adulte repérant/enfant grâce à l'expérimentation par l'enfant d'une vie familiale autre que celle qui est la sienne et constituent pour l'enfant une préparation à une future et éventuelle réintégration du milieu familial.

Ce sont aussi des accueils qui facilitent le travail du lien entre frères et sœurs, quand celui-ci est à construire, que la fratrie soit accueillie par l'Accueil Millau Ségur ou auprès de partenaires, l'enjeu est de permettre la rencontre, des expériences de vie commune pour construire ensemble des souvenirs.

11. Les sorties et loisirs

L'équipe éducative propose des activités visant à l'épanouissement personnel. Ces activités ont pour but de valoriser l'enfant, de participer à son éveil et de l'aider à prendre confiance en soi.

Les sorties proposées hors structure donnent l'opportunité aux enfants de se construire au-delà de l'établissement et du quotidien en favorisant une ouverture sur le monde environnant. Se développer « hors institution » permet de se découvrir, et de créer du lien social.

Les activités et les prestations de loisirs extérieurs favorisent la découverte d'un autre monde, la socialisation, le développement moteur et parfois artistique....

Ces prestations sont très souvent pensées en fonction du projet personnalisé de l'enfant et reposent sur les compétences des professionnels.

En période de vacances, les équipes éducatives proposent aux enfants des séjours leur offrant une « parenthèse » dans leur quotidien. Ces séjours ont pour objectif de favoriser la socialisation des enfants et leur permettre de découvrir de nouveaux environnements.

Ces séjours ont pour les enfants un réel caractère éducatif, pédagogique et thérapeutique. Ils font à ce titre l'objet d'une préparation avec eux.

Tout en se situant dans la continuité de l'accompagnement, ils sont l'occasion dans un milieu et un environnement nouveau, à travers des activités différentes, de créer une rupture avec le collectif parfois pesant d'une MECS. En permettant une approche différente, ils sont de nature à faire évoluer le travail pédagogique et éducatif. Ils sont ainsi susceptibles de faire évoluer les mineurs accompagnés vers une plus grande socialisation et une plus grande autonomie.

Le recours à des séjours éducatifs individuels (ACM, colonies de vacances) en parallèle et à proximité est également une option en fonction du projet personnalisé chaque enfant.

12. Démarche qualité

Le bilan de l'année écoulée fait ressortir des axes d'amélioration concernant :

- La continuité des parcours, dans le cadre des admissions, mouvements et accompagnement des sorties.
- Améliorer les accueils d'urgence, anticiper une place.
- Améliorer les relations avec la villa, en préparant au maximum le passage et maintien des liens avec les familles relais.
- Analyser les besoins de l'enfant pour le maintien d'un accueil relais.
- Anticiper les départs en fonction des besoins des enfants.

Les profils des personnes accompagnées

- L'ouverture de classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Ségur ou Pont de Salars permettrait de répondre à la croissance du nombre d'enfants aux besoins spécifiques.
- Un poste d'éducateur supplémentaire permet de répondre à la multiplication des RDV paramédicaux – (la réflexion entraînée par le départ de la secrétaire a permis la mise en place d'un poste de coordination en janvier 2025).

Les droits de la personne accueillie

- Développer la compréhension de la charte en la travaillant sur les groupes d'expression
- Développer le travail avec les familles et les visites à domicile avec certains parents en fonction du projet de l'enfant

- Développer le travail d'anamnèse pour une meilleure connaissance des situations pendant la phase de co-construction du projet personnalisé
- Améliorer la communication avec les accueils relais
- Faire signer les droits à l'image aux enfants et aux parents

La prévention des risques de maltraitance

- Participation régulière au comité éthique et au GAPP
- Formation continue des éducateurs
- Travail autour des RBPP (Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles) de la Protection de l'Enfance
- Ré écriture du Projet de service

Les réunions mensuelles du Comité de Pilotage Évaluation, instaurées depuis novembre 2024, jouent aussi un rôle crucial dans le processus d'amélioration continue au sein de notre organisation.

13. Mouvements de personnel

L'année 2024 a été une période de transition significative pour notre équipe, marquée par le changement de chef de service et le départ de la secrétaire.

Ce changement de cadre a nécessité une communication ouverte et des efforts pour établir une relation de confiance entre la cheffe de service et les membres de l'équipe. Les réunions d'équipe ont été essentielles pour s'assurer que chacun se sente soutenu. Parallèlement, le départ de la secrétaire a également nécessité une réorganisation des tâches au sein de l'équipe.

En outre, l'année a été marquée par un mouvement de personnel important, avec le départ de trois éducateurs et l'arrivée de quatre nouveaux professionnels. Ces changements ont engendré des ajustements constants dans les groupes d'enfants, ce qui a pu perturber certaines routines établies.

Les nouveaux éducateurs ont dû s'intégrer rapidement, apprendre à connaître les enfants et s'adapter aux méthodes de travail en place.

Un turn-over de remplacements durant l'été a également nécessité une attention particulière pour garantir que chaque enfant se sente en sécurité et soutenu, malgré les changements fréquents. L'équipe a travaillé dur pour maintenir une continuité dans

l'accompagnement, en veillant à ce que chaque éducateur soit informé des besoins spécifiques de chaque enfant.

L'intégration d'un apprenti éducateur spécialisé a permis de renforcer notre équipe tout en offrant une opportunité d'apprentissage pratique.

D'autre part, l'équipe a accompagné des stagiaires dans le cadre de leur formation d'éducateur spécialisé, moniteur éducateur et éducateur de jeunes enfants au cours de cette année.

Le pôle Internat des adolescents, réparti sur deux sites à Millau, la « Villa » et la « Maison » où respectivement, 9 adolescents sont accueillis en chambres individuelles ou en studios et 6 mineurs non accompagnés en chambres doubles ou individuelles. Chaque lieu bénéficie de pièces conviviales, salon, cuisine aménagée favorisant les interactions, un bureau éducatif et un extérieur propice à des activités. La villa a été rénovée et agrandie en 2020. Trois jeunes plus autonomes sont accompagnés dans les studios de la villa ou de la Maison ou dans un appartement au-dessus des bureaux du SEAD.

1. Les journées réalisées

	2022	2023	2024
Journées réalisées	6 978	6424, 5	6426

L’activité réalisée durant l’année 2024 est, à deux jours près, similaire à celle effectuée en 2023.

Le passage en CPOM nous contraint désormais à anticiper l’activité de la même manière que les années précédentes, à la différence qu’il est devenu impératif de gérer les mouvements des situations, sans réaliser de suractivité.

Nous restons malgré tout, tributaires de la gestion des places d’accueil de la part du Conseil Départemental qui traite les demandes de deux manières et avec deux outils distincts mais complémentaires, un nouveau logiciel intitulé GPDA (Gestion des Places d’Accueil) qui répertorie et traite l’évolution de l’ensemble des situations d’internat du Département dites « classiques » et la Commission Mecs mensuelle qui traite les orientations des situations dites « complexes ».

Malgré la mise en place de ces deux outils, il n’est pas rare que l’activité subisse une latence entre la libération de la place et la préparation d’une nouvelle admission. Nous observons régulièrement un délai plus ou moins long entre l’annonce de notre place disponible, la prise décision et la mise en œuvre par le territoire d’action sociale. Les droits d’hébergement peuvent être aussi une des raisons des baisses d’activité en fonction des différentes ordonnances des situations. Le taux d’occupation peut donc être

aléatoire en fonction des services et des populations qui les composent. Néanmoins en 2024, mais aussi depuis déjà quelques années, nous observons une diminution des DVH pour la plupart des situations de la villa des adolescents.

C'est pour ces différentes raisons que nous nous efforçons de traiter l'activité d'une manière globale au dispositif de l'internat Millau, l'activité d'un service peut donc venir compenser la baisse d'activité de l'autre service, par exemple au cours de l'année 2024, l'activité du service des Mineurs Non Accompagnés a été au-delà de 100 % alors que celle de la villa un peu en deçà, mais au final nous parvenons à un équilibre sur la totalité de l'année.

2. Nombre d'adolescents accompagnés

	2022	2023	2024
Nombre	32	28	25

Les effectifs de l'internat Millau poursuivent leur diminution par rapport aux années précédentes, toujours dans l'objectif de se conformer à notre agrément de 18 places réparties sur les deux services d'internat.

Le dispositif d'accès à l'autonomie porté par l'UDAF semble à présent plus efficient et nous en connaissons davantage les contours et les conditions d'accompagnement, ce qui nous permet de mieux préparer les jeunes majeurs à cette transition, dernière étape avant une totale autonomie. Hormis certaines situations les plus vulnérables qui nécessitent une prolongation du contrat d'accompagnement jeunes majeurs au sein du pôle internat, la plupart parviennent à comprendre l'intérêt et les raisons de ce dernier type d'accompagnement.

Nous avons également accueilli ponctuellement deux situations dans le cadre de mesures de placement à domicile, à chaque fois que des temps de repli s'avéraient nécessaires. Ces temps de repli sont travaillés en étroite collaboration avec le service du SEAD qui reste au plus proche des adolescents et de leurs familles, dans le cadre de visites régulières pour évaluer le climat familial et identifier de potentielles situations de danger qui nécessiteraient une mise à l'abri dans le collectif de l'internat pendant un temps défini. En 2024, le territoire de Millau Saint Affrique nous a d'ailleurs sollicité pour accueillir en urgence ces deux mêmes situations qui ont finalement été transformées en mesure de placement judiciaire.

En ce qui concerne les accueils d'urgence, nous avons répondu favorablement à quatre situations et avons assuré un cumul de 121 jours d'accueil et d'accompagnement sur l'ensemble de l'année, trois des quatre situations ont pu bénéficier d'un accueil pérenne à la villa des adolescents avant la fin de l'année 2024. La quatrième est finalement retournée en famille d'accueil, tout en affirmant sa volonté de revenir dans un appartement de la villa pour préparer son accès à la majorité, et ce, dès que possible.

Pour organiser un accueil d'urgence, le taux d'encadrement est le critère essentiel à la prise de décision, il est important de savoir que le fonctionnement de la villa et les moyens éducatifs humains sont trop limités pour renforcer d'une doublure sur les temps de week-end. Quand l'effectif est au complet, et c'est souvent le cas avec la diminution observée des DVH, l'éducateur ou l'éducatrice en poste, encadre à lui seul, un effectif de 8 ou 9 adolescents d'âges et problématiques différentes. Les situations proposées sont souvent complexes et requièrent un accompagnement de proximité, voire individualisé.

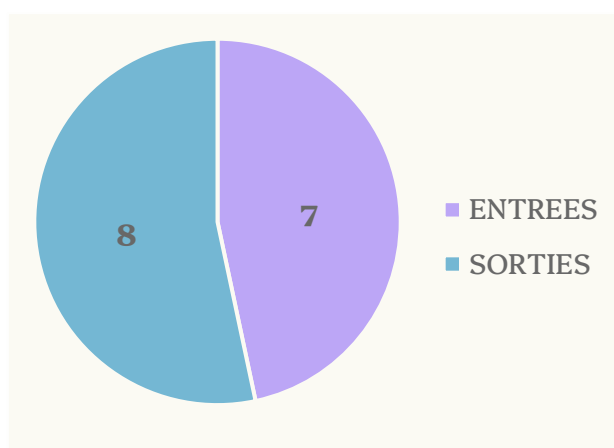
Au vu de ces critères et contraintes, pour garantir la sécurité et maintenir les conditions de protection des jeunes déjà en place, celle du jeune à accueillir et offrir des conditions de travail décentes et sécurisantes à l'équipe éducative, nous ne pouvons accepter les accueils d'urgence quand l'effectif est supérieur à 7 adolescents. À ce contexte, il faut aussi prendre en compte la possibilité à tout moment, d'effectuer un accueil en temps de repli en internat pour une situation de placement à domicile, lorsque l'équipe du SEAD en accompagne.

Au vu de tous ces éléments, il semble donc plus réaliste de programmer des accueils en séquentiel et d'accueils d'urgence sur des temps programmés avec une vision précise des effectifs et de la nature de la place disponible.

Un projet d'ouverture de deux services éducatifs a été déposé en décembre 2024 auprès du Conseil Départemental, l'un pour l'accueil spécifique de situations dites « complexes », l'autre pour l'accueil de situations dite « classiques », ces deux dispositifs disposeront de places d'accueil d'urgence et de places d'accueil en séquentiel dédiées à chacun des services.

Ces deux projets attendent encore à ce jour un avis favorable ou défavorable pour être mis en œuvre et répondre aux besoins repérés par le schéma départemental de la protection de l'enfance de l'Aveyron.

3. Entrées /sorties



Les mouvements au niveau des entrées et des sorties du pôle internat de Millau sont pratiquement à l'équilibre.

En termes de sorties, pour le service MNA, deux des jeunes majeures migrantes ont rejoint le dispositif de l'UDAF en avril et en septembre, après avoir été accueillie sur l'appartement des jeunes majeurs.

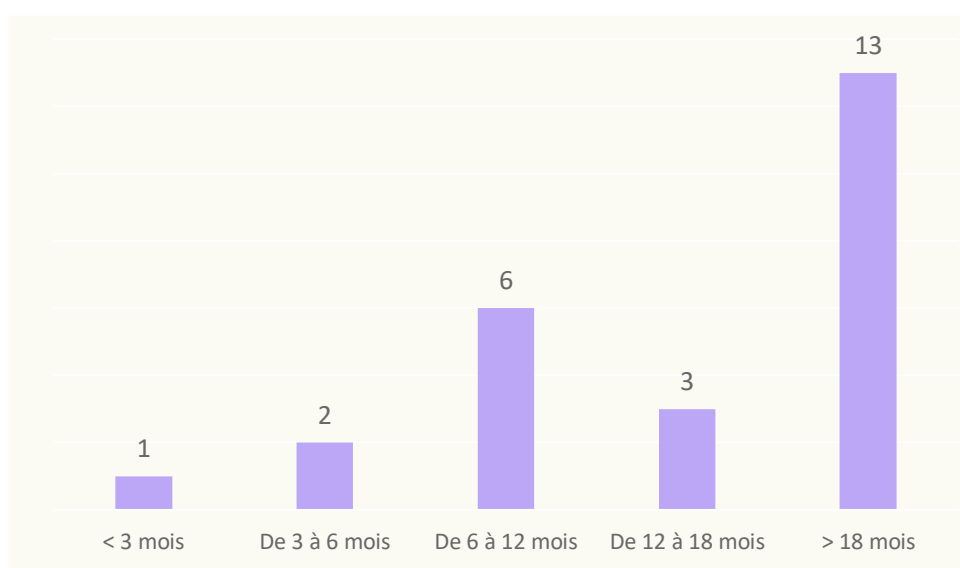
Ces deux jeunes femmes perçoivent un revenu généré par un contrat d'apprentissage, elles ont toutes les deux obtenu un premier diplôme, bénéficient d'un logement et sont régularisées sur le plan administratif.

Toutes les autres sorties ont eu lieu au départ de la villa des adolescents.

Sur les six adolescents et adolescentes sortis de la villa en 2024, deux ont été réorientés dans le cadre de leur projet de vie familiale et professionnelle, une adolescente a souhaité rejoindre la préfecture, sa ville d'origine, et a été accueillie au sein de l'association « Emilie De Rodat » ; l'autre adolescent est retourné dans le Gard, sa Terre-Natale, pour suivre un apprentissage en cuisine, en bénéficiant d'un accompagnement assuré par le « Centre Louis Defond », situé non loin du Vigan. Un troisième adolescent a été réorienté à l'association « Cap Nature » dans le cadre d'une mesure d'éloignement, suite à des présomptions d'agression sexuelle révélée par une adolescente de la villa. Une sortie concerne une des situations d'accueil d'urgence présentée un peu plus haut que nous sommes en attente d'accueillir à nouveau, dans le cadre d'une préparation à sa majorité. Une adolescente accueillie depuis le mois d'octobre 2022, après avoir traversé une longue période de fugue, a pu faire une demande d'AJM et d'accueil mère-enfant, cette dernière étant revenue enceinte, le territoire et le service de l'APE ont validé ce projet d'accueil et d'accompagnement spécifique. Enfin, une dernière adolescente a mis un terme à son AJM en janvier 2024, sans autre projet que le retour au domicile maternel, après un parcours en IME qui était censé l'orienter vers un ESAT, projet qu'elle a refusé.

Concernant les sept entrées, la maison des MNA a accueilli un adolescent de 17 ans, originaire d’Egypte en avril 2024. La villa a accueilli une jeune adolescente de quatorze ans en provenance de Ségur et dont le projet scolaire était déjà positionné au collège Jeanne d’Arc de Millau, un jeune majeur est venu également augmenter les effectifs en juin, orienté par le territoire de Rodez. Les quatre adolescents accueillis en urgence sont venus compléter les effectifs des entrées de 2024.

4. Durée moyenne des prises en charge



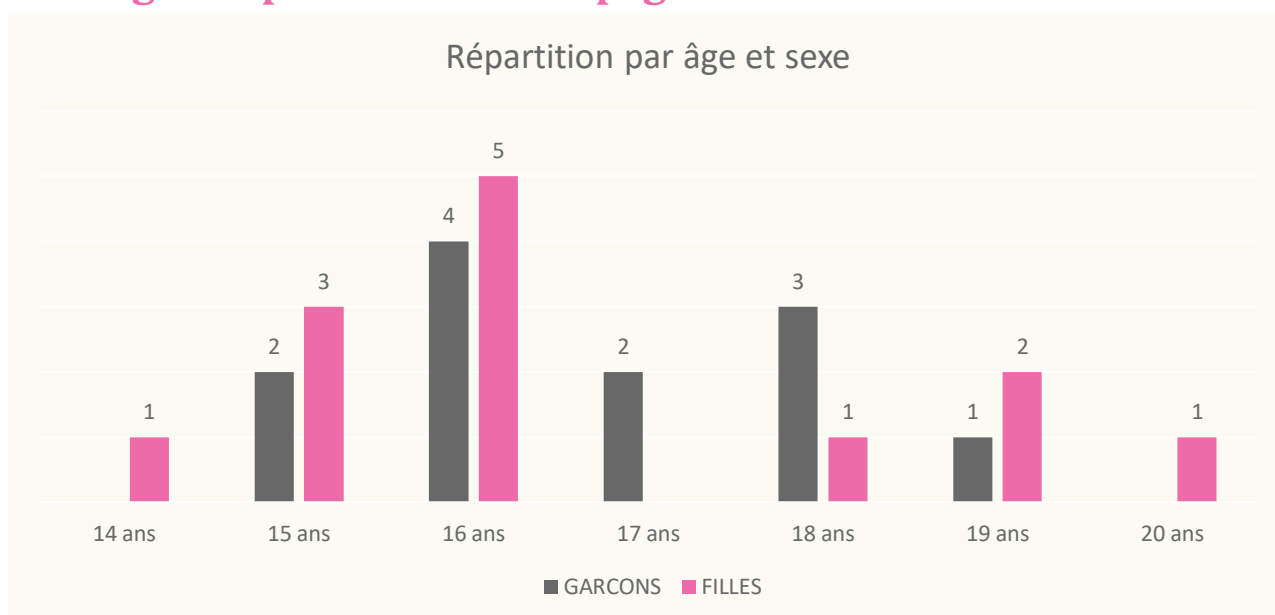
La situation dont l’accompagnement est inférieur à trois mois correspond à la mesure d’accueil d’urgence arrivée sur la villa début novembre, elle a réintégré sa famille d’accueil mi-décembre, suite à la fin de l’arrêt-maladie de cette dernière.

Les deux situations dont la période d’accompagnement est comprise entre trois et six mois correspondent aux deux autres accueils d’urgence qui ont pu être pérennisés par la suite et qui sont encore actuellement accueillis à la villa.

Les situations comprises entre six et douze mois d’accompagnement sont pour la plupart représentées par des entrées en cours d’année et par les situations réorientées déjà évoquées plus avant.

Les autres situations qui représentent un accompagnement au-delà de 12 mois, à savoir presque 50 % de l’effectif total des adolescents et adolescentes accompagnés en 2024, viennent mettre l’accent sur le rajeunissement des personnes accueillies au sein du pôle internat de Millau depuis 2022.

5. Age des personnes accompagnées



Comme je le précisais en 2023, nous observons en 2024, une diminution de la moyenne d'âge pour les adolescents et adolescentes accueillis à la villa, comme pour ceux de la maison des MNA. Les jeunes âgés de moins de 16 ans composent plus de 50 % des effectifs du pôle internat de Millau et vont donc se retrouver entre 2027 et 2028, pratiquement en même temps, dans la dernière étape de leur accompagnement. On constate la poursuite de la diminution des accompagnements des jeunes majeurs, du fait des passages de relais vers le dispositif de l'UDAF qui s'effectuent plus systématiquement, en général 6 mois après leur majorité.

L'accompagnement des jeunes majeurs requiert une attention et une présence particulière à la différence de celle de l'accompagnement d'un collectif. Les temps de prise en charge et de disponibilité ne sont pratiquement qu'individualisés et personnalisés, l'équipe éducative doit s'adapter aux temps de présence et de disponibilité du jeune majeur, qui le plus souvent est soit scolarisé, soit en cours d'emploi (contrat d'apprentissage, missions d'intérim ou contrat à durée déterminée, attente orientation ESAT). Les différentes interventions éducatives se doivent donc d'être régulières, bien ciblées, rassurantes et efficaces.

Les jeunes majeurs qui bénéficient de ressources financières et qui ne présentent pas de facteurs de vulnérabilités trop entravant dans leur vie quotidienne pourront, à leur demande, poursuivre leur parcours et expérimenter une dernière étape de mise en autonomie auprès du dispositif de l'UDAF. Les autres viendront probablement alourdir notre propre dispositif d'accompagnement individualisé que représente les 3 appartements attenants de la villa, le studio de la maison et l'appartement des Jeunes Majeurs qui offre la possibilité d'une cohabitation pour deux situations, avec des présences éducatives régulières.

6. Accompagnement

a. Scolarité, insertion

Insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Etablissements du médico-social	3
Bac professionnel en apprentissage	1
Bac général	2
Collège général	4
CAP Contrat d'apprentissage	9
Sans projet spécifique (adolescent à difficultés multiples)	2
Classes adaptées (ULIS, SEGPA, prepa pro)	2
CAP Lycée professionnel	2
Lieux de Scolarisation	Nombre de jeunes
CFA de Rodez (12)	5
Lycée Jean Jaurès – 12400 SAINT AFFRIQUE	1
Collège Foch Rodez	1
Lycée Jean Vigo – 12100 MILLAU	7
ITEP de Grèzes	2
IME les Hermeaux – Saint Laurent d'Olt	1
Collège Marcel Aymard – 12100 MILLAU	4
MFR de Naucelle	2
Sans projet ou en attente d'une scolarisation	2

La majorité des adolescents et des jeunes majeurs accueillis sur le pôle internat de Millau sont scolarisés. Nous nous donnons les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires. Nous collaborons avec les équipes pédagogiques, et la MDPH, à l'évaluation des situations qui nécessitent une orientation vers une structure du médico-social et du milieu professionnel protégé.

Concernant les adolescents en rupture de parcours scolaire ou les mineurs non accompagnés qui arrivent avec des retards dans les apprentissages, nous sollicitons régulièrement le Centre d'Information et d'Orientation et entretenons un lien permanent avec la coordinatrice de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les contrats d'apprentissage prennent une grande part dans le choix d'orientation des adolescents. Cela s'explique par un effectif conséquent de mineurs non accompagnés et majeurs étrangers qui choisissent cette filière, car elle offre une meilleure sécurisation du parcours administratif. Le titre de séjour « travailleur temporaire » est l'un des plus faciles à obtenir, à partir du moment où le mineur se donne les moyens de justifier de six

mois d'expérience professionnelle avant sa majorité. Les niveaux scolaires et l'attrait financier de ces contrats d'apprentissage sont également des facteurs prépondérants de ce type d'orientation.

Ils offrent des formules beaucoup plus concrètes en termes d'apprentissage des différentes matières scolaires. Les allers-retours sont permanents entre la théorie et la pratique et le temps passé en entreprise est bien supérieur à celui passé dans les CFA.

Les contrats d'apprentissage impliquent un lien étroit et permanent avec les différentes entreprises qui représentent des partenaires très précieux pour la réussite scolaire et l'accès à l'emploi.

7. Partenaires

Nom institut	Lieux en 2024
Education Nationale (Collèges, lycées, MFR, MLDS, CIO, UPE2A, rectorat de Toulouse)	Millau, St Afrique, Naucelle, Rodez
Collèges et lycées privés	Millau, St Afrique, Pont de Salars, Rodez
Aide sociale à l'enfance	Territoires de Millau, St Affrique, Rodez, Espalion, UDMNA
Etablissements médicaux-sociaux	ITEP de Grèzes, IME de St Laurent d'Olt, ESAT les Charmettes
Etablissements sociaux (MECS de l'Aveyron et hors départements, CADA, CHRS)	Pont de Salars, Villefranche de Rouergue, Rodez, Le Vigan, St Affrique, Mende, Millau
MDPH, PJJ	Rodez
Tribunal	Rodez, Millau
OFPPA, OFFI, prefecture, ambassade, consulat	Paris, Toulouse, Rodez, Lyon, Marseille
La Direccte	Plateforme interrégionale
Commissariat, gendarmerie	Millau, Rodez
Mission locale, Pôle emploi, Agence Intérim	Millau
Cap emploi	Rodez
Entreprises privées	Millau, St Affrique
Collectivités territoriales (Ateliers de la mairie, CLSPD)	Mairie de Millau et de St Affrique
Cuisine centrale	Millau
CPAM	Millau, Rodez
Associations sportives, culturelles et artistiques	Millau
Centres de loisirs et organismes de colonies de vacances	Aveyron et départements limitrophes
Associations solidaires et d'insertion (recyclerie Eve, secours populaire, Emmaüs, Atout cœur, Myriade, le jardin du Chayran, garage solidaire)	Millau

8. Relations avec la famille

Droits d'hébergement (DH)	2024	Droits de Visite (DV)	2024
Tous les week-ends	/	/	/
2 week-ends par mois	4	2 DV/mois	5
1 week-end par mois	/	/	/
5 jours aux vacances	/	/	/
Pas de retour en famille	20	/	/

Les retours en famille concernent uniquement les adolescents de la villa même si l'on peut également constater une diminution des droits de visite et d'hébergement sur ce public, les situations dégradées des familles des adolescents qui nous sont confiés ne permettent pas aux juges d'ouvrir des droits aux représentants légaux, ce qui a comme conséquence des effectifs importants dans les internats chaque week-end. Ces effectifs très importants lors des week-ends où des vacances ne nous permettent pas de répondre fréquemment aux demandes d'accueil d'urgence des différents territoires d'action sociale.

L'élaboration des calendriers DVH par les référents ASE n'est pas uniformisée, certains vont projeter le calendrier jusqu'à l'échéance de la mesure, d'autres pour 6 mois. Nous n'avons donc très souvent qu'une vision à court terme de l'organisation pour programmer des accueils éventuels en séquentiel.

Nous tentons d'entretenir une communication régulière avec les familles pour faciliter leur adhésion au placement, respecter les droits et devoirs de l'autorité parentale et co-construire le projet personnalisé de leur adolescent. Ce travail avec les familles vise bien évidemment à évaluer des possibles augmentations de leurs droits, voire même de potentielles conditions de retour en famille.

Les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs ne sont pas concernés par les droits de visite et d'hébergement, soit par l'absence totale des parents restés dans les pays d'origine ou fréquemment décédés, soit par la non-obligation ou non-volonté de retour en famille pour les majeurs nationaux. Néanmoins, lorsque nous évaluons qu'une personne peut être ressource et créer un lien d'attachement pour un MNA, nous portons un projet d'accueil et d'hébergement ponctuel mais régulier auprès de l'équipe de l'UDMNA du Conseil Départemental.

9. La vie affective et sexuelle

En 2024, la vie affective et sexuelle a été le thème central et commun à toutes les équipes éducatives de l'établissement dans le cadre du plan de développement des compétences. Les objectifs principaux de cette formation étaient concentrés dans la prévention des risques liés à la santé et à la vie quotidienne des enfants et adolescents des différents services ou des parents de l'accueil familial.

Elle a également visé à favoriser la mise en place d'outils adaptés à ces questions en vue de développer de l'information auprès des personnes et de répondre à leurs questions et préoccupations liées à leur âge et à leur histoire personnelle. Pour les équipes du pôle internat de Millau, l'intention était de banaliser l'accompagnement à la vie affective et sexuelle en l'englobant dans le domaine général de la santé, tout en développant un partenariat spécialisé adressé aux besoins des adolescentes et des adolescents.

Un comité éthique a également été dédié à ce thème et a conclu à cette consigne générale « La sexualité, parlons-en ». L'ensemble de cette démarche a donc permis d'aborder ces questions de l'adolescence dans les groupes de parole avec les adolescents et adolescentes de la villa et ceux de la maison des MNA, comme le consentement, l'intimité, les violences sexuelles.... Elle a également apporté des actualisations nécessaires dans les livrets d'accueil, règlements de fonctionnements, projets personnalisés et DIPC faisant apparaître la question de la vie affective et sexuelle comme étant autorisée d'une part au sein de l'établissement, et faisant partie intégrante de nos missions d'accompagnements prioritaires, d'autre part.

Enfin, elle a permis de formaliser un partenariat avec la sage-femme de la PMI de la MSD de Millau qui reçoit les jeunes de manière régulière ou ponctuelle depuis notre rencontre dans le cadre des réunions des services de l'internat de Millau.

Cette démarche a produit des effets inattendus, ou en en-tout-cas que l'équipe n'aurait pu prévoir de manière aussi rapide. Non seulement les jeunes ont pu montrer leur intérêt pour ces questions en libérant leur parole lors de temps collectifs ou lors de demandes précises individuelles liées à leur intimité, mais aussi et surtout, elle a provoqué et permis à plusieurs adolescentes de faire des révélations sur des violences sexuelles subies par le passé ou encore présentes. En 2024, 4 adolescentes ont pu faire état de violences sexuelles ou de viols subis, soit par des membres de leur famille, soit par des pairs dans le cadre de leur mise en protection.

Ces révélations ont provoqué un entretien avec le chef de service en présence de l'éducateur ou de l'éducatrice à qui elle s'est confiée. Les faits et les paroles des adolescentes ont été consignés et rédigés dans une information préoccupante, adressée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département, qui pour la plupart des situations, l'a relayé au Parquet du tribunal de Rodez. Les adolescentes ont été systématiquement orientées vers la psychologue du service pour l'aider à traverser ce traumatisme vécu et subi, parfois vers le service de pédopsychiatrie de Millau. Des enquêtes pénales sont encore actuellement en cours.

Les référents de l'Aide sociale à l'enfance ont été systématiquement informés par le biais des IP, mais également par l'intermédiaire de notes d'incidents et d'informations. L'ASE se charge en général d'informer les parents en fonction de la situation. Les notes d'incident sont rédigées dans le cadre de la démarche qualité de l'établissement et dans l'intention de définir le contexte de l'incident, extraire des hypothèses de travail et des mesures d'actions correctives pour limiter et réduire les risques de reproduction de situations similaires.

Les IP, événements indésirables, incidents et réclamations sont répertoriés dans un tableau spécifique dédié principalement au traitement des causes de ce type d'incidents. Les réunions cliniques d'équipe, les groupes d'analyse de pratique professionnelle et les comités éthiques permettent aux professionnels et aux cadres d'analyser ces situations et de mettre au travail leurs conditions d'accompagnement dans ces contextes difficiles.

En définitive, si les équipes sont en capacité d'accueillir et recueillir ce type de situations, de les traiter et de les signaler, la difficulté majeure réside dans l'accompagnement situé après les révélations, dans la transition plus ou moins longue de l'enquête pénale, dans la période de culpabilité et de honte de la victime, mais aussi de celle de l'équipe qui peut perdre ses repères éducatifs ou plusieurs questions quotidiennes viennent s'entrechoquer perpétuellement : faire vivre ou taire cette situation ? Comment accompagner la victime présumée dans cette inacceptable épreuve ? Comment accompagner l'auteur présumé dans l'attente du résultat de l'enquête ? Comment maintenir le lien et le travail éducatif dans ces contextes générant des traumatismes sur les victimes de violences sexuelles ?

D'autres formations sur le thème de la vie affective et sexuelle sont programmées en 2025 avec le CRIAV de Montpellier : « Comment parler de la sexualité, « les mineurs auteurs de violences sexuelles », « les comportements sexuels problématiques », « Formation à l'utilisation de la boîte à outils de prévention des violences à caractère

sexuel et/ou sexiste (BOAT). Plusieurs professionnels et représentants des différents services sont déjà positionnés sur ces sessions de formation.

10. Le droit d'aller et venir, protection, sécurité et mises en dangers du quotidien

Quand notre charte de la bientraitance ou la loi du 2 janvier 2002 nous indique de « permettre à la personne d'être actrice de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décisions » ou que la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie doit garantir à la personne « la possibilité de circuler librement », nous pouvons être confrontés à des paradoxes face aux ordonnances de mise en protection et à la responsabilité de se voir confier des situations de jeunes mineurs traversant l'adolescence et l'expérimentation de cette étape vers l'âge adulte, la recherche des limites des règles établies et des lois de notre société. La question des interdits face aux libertés d'aller et venir en lien direct avec les mises en danger potentiel peut rapidement se retrouver à l'intersection de la bientraitance et de la maltraitance et mettre en difficulté l'équipe éducative, les représentants légaux, l'établissement et la dynamique du groupe d'adolescents.

En 2024, nous avons constaté une augmentation des situations à risque, notamment en ce qui concerne les sorties non autorisées, qui n'ont pas été demandées ni planifiées par l'équipe éducative. Sur les 25 adolescents accompagnés, un tiers de l'effectif a ressenti ce besoin, parfois par mal-être personnel ou plus simplement désir de vivre comme les autres, envie d'aller explorer l'extérieur vers un ailleurs et parfois en découchant une ou plusieurs nuits à la suite. Dans ces moments-là, face à l'absence physique et l'absence de lien, l'équipe se sent démunie, impuissante et c'est l'inquiétude et la responsabilité individuelle et collective qui prennent le pas sur le reste. L'inquiétude laisse alors la place à l'attente, à la suite du signalement effectué auprès du commissariat, du cadre d'astreinte de l'établissement et celui de l'ASE et des représentants légaux.

Les raisons de ces conduites à risques peuvent être diverses et se manifester sous différentes formes, de la lassitude du placement au besoin irrépressible de vivre son adolescence et se socialiser comme les autres de son âge, fréquenter les bars, les discothèques, vivre son épanouissement personnel et sa vie affective et sexuelle, en passant par la fuite ou le refus des règles, des contraintes, la lourdeur du « vivre ensemble », jusqu'à l'attaque du lien d'attachement, les passages à l'acte délictuels, la violence verbale et physique ou encore les addictions à l'alcool ou à la drogue.

Pour faire face à ces situations, l'équipe n'a d'autre choix que de s'efforcer de maintenir le lien. À l'image d'une couturière, elle doit apprendre à choisir le bon fil afin de restaurer la confiance avec l'adolescent, trouver la bonne alchimie pour initier ou rétablir le dialogue, tout en étant à l'écoute des besoins et des attentes de ce dernier durant cette période difficile, quoi qu'il arrive, peu importe le coût, sans jamais le rejeter.

Au fil du temps, la plupart reviennent vers la protection et la sécurité, après avoir expérimenté la liberté et les prises de risques, certains sont réorientés ou renvoyés dans leur famille, juste le temps nécessaire pour que la maturité fasse son travail, le temps que ces futurs adultes en devenir puissent comprendre les bénéfices et les atouts de leur mise en protection.

Et tout ce qu'ils refusent aujourd'hui, tout ce qu'ils rejettent est bien souvent oublié... Seuls les bons souvenirs partagés dans la villa ou la maison pourront rester...

11. L'analyse de la psychologue

AUDREY AMIGUES, PSYCHOLOGUE

La Villa : le lien à l'épreuve des tribulations adolescentes

En accueillant en 2024 des jeunes âgé.es en majorité de 15-16 ans, la vie à la Villa a été logiquement rythmée par les aléas inhérents à l'adolescence.

Entre passages à l'acte et passages à vide, le lien entre la jeune personne et l'adulte est régulièrement éprouvé. Comment alors, en tant que professionnel, se laisser traverser par les agitations externes comme internes des jeunes sans pour autant se faire embarquer dans ce tourbillon pubertaire ?

Cette année, l'équipe de la Villa a notamment dû travailler à l'accueil des mouvements dépressifs de nombreux adolescent.es. L'intemporel Winnicott rappelle que cette dépressivité adolescente fait partie du processus maturatif normal. A ce moment-là, la jeune personne a essentiellement besoin d'une figure qui puisse l'accompagner et la soutenir dans ce cheminement semé d'embûches. Or, ce travail n'est en rien aisé pour les adultes, car il s'agit alors de résister aux effets potentiellement aspirants de cette dépressivité, ce qui implique d'accepter et respecter ce temps de vide apparent malgré le sentiment d'impuissance qui peut logiquement y être associé.

Parallèlement, les adolescent.es ont également montré leur besoin à certains moments de s'échapper, voire de fuir le lieu de vie comme la relation. Il est alors tout aussi énergétivore pour les professionnel.les de travailler à passer ces épreuves, ces tests du lien.

C'est pourtant bien et bel ce qui a été – et qui continue à être – réalisé quotidiennement par les adultes de l'équipe de la Villa : comprendre et accepter que toutes ces tribulations sont en fait bon signe, des signes de vie, que les ado en agissant et s'agitant de la sorte travaillent à grandir là où les professionnel.les travaillent à continuer à proposer un lieu (au sens défini par Marc Augé) qui résiste aux attaques, que les jeunes peuvent retrouver à chaque fois qu'ils et elles en ont besoin.

L'équipe justement, les espaces d'élaboration collective, les réunions cliniques, les formations et autres instances de réflexion partagée sont autant de moyens qui permettent aux professionnel.les de débusquer les enjeux relationnels complexes de la clinique adolescente, d'appréhender ces passages à l'acte et passages à vides non pas comme des empêchements mais au contraire comme des symptômes porteurs de sens. C'est ainsi que l'on continue à assurer cette fonction de contenance et métabolisation des éprouvés adolescents, d'éviter l'écueil de les rejouer en miroir.

Autrement dit, parvenir à ne pas être dans le rejet quand l'ado nous rejette, ne pas sombrer quand l'ado sombre, finalement garder espoir quand l'ado désespère, comme bloqué entre un présent douloureux et un avenir qui semble condamné. Bref, tenir quand tout vacille.

C'est en assurant tout ce travail de soin du lien que l'on peut le rendre le plus sûr possible. Et c'est cette qualité du lien sûr qui permet alors au jeune de s'exprimer, sans risque d'être rabaissé, stigmatisé, rejeté.

Pour la sociologue Najate Zouggari, « le fait que "la parole se libère" [...] n'a de sens que si la parole s'insère dans un dispositif d'écoute attentive sans laquelle aucun changement effectif ne peut véritablement advenir. »

Aussi, en 2024, plusieurs adolescent.es ont pu déposer auprès des professionnel.les des violences, notamment sexuelles, subies, y compris sur la Villa. Il s'agit là d'un réel risque pris par les jeunes : nous savons la potentielle intensité des réactions défensives face à la violence de telles révélations (dénier, minimisation, inversion de la culpabilité, voire accusation de mensonge). En confiant aux professionnel.les ces agressions, les jeunes indiquent la confiance qu'ils et elles placent en ces professionnel.les. Manifestement assuré.es d'être pleinement écouté.es et entendu.es, les adolescentes et adolescents parlent, se parlent, parlent aux adultes, se parlent entre eux, apprennent à dire et à s'entendre dire.

Les groupes de parole mis en place de façon régulière en 2024 sont en ce sens exemplaires : les jeunes ont progressivement investi cet espace pour réguler leurs

relations, pour interroger les règles explicites ou implicites de la Villa, pour questionner et ainsi mieux s'approprier ce qui relève du vivre-ensemble. Les jeunes de Villa grandissent, et ce rapport nouveau à la parole signe le joli pas franchi dans leur processus de responsabilisation.

Les MNA : le temps de la récupération

Si 2023 a été l'année durant laquelle les jeunes adolescents et adolescentes ont pu se poser, se reposer et se laisser traverser par les premières manifestations post-traumatiques (sidération, repli, somatisation), 2024 a marqué un temps nouveau dans leur reconstruction : celui d'une récupération psychique suffisante pour se permettre à nouveau d'être là, d'être soi, de se risquer à s'exprimer, à s'engager dans la relation et à se projeter.

Tous ces mouvements de vie s'accompagnent d'une mise en mots, d'une narration de leur histoire, y compris de leur parcours de migration. Recevoir, accueillir, entendre ces témoignages n'est ni simple, ni anodin : les professionnel.les se retrouvent face à l'innommable, l'inimaginable, l'horreur vécue et racontée à hauteur d'enfant. Le risque serait – légitimement – la sidération, la fuite ou l'évitement de ces moments hautement anxiogènes voire choquants. Là encore, c'est la qualité du travail d'équipe qui permet de ne pas céder à ce type de stratégies défensives, c'est l'investissement des différents espaces d'échange et d'élaboration collective proposés par l'institution qui permet l'accueil de ces récits ainsi que la métabolisation de ce qu'ils provoquent.

Le parcours traumatique des MNA implique des somatisations, voire des pathologies importantes, ce qui nécessite un travail de partenariat étroit avec les structures et professionnels du soin somatique. Avec la possibilité nouvelle pour les MNA de commencer à mettre des mots sur leur histoire, parcours, ressentis, émotions ou angoisse, c'est le lien partenarial avec des lieux de soin psychique (MDA12, Rasta, Maison de la Santé Mentale) qui a commencé à se dessiner en 2024, et qui devrait se resserrer en 2025. En effet, accompagner les jeunes vers ces lieux est primordial pour leur permettre de continuer à œuvrer à leur rétablissement.

La réassurance progressive des MNA s'exprime également par l'émergence de symptômes qui ne relèvent non plus seulement des problématiques spécifiques de ces jeunes, mais finalement bien du processus adolescent normal. Les mouvements d'opposition, d'humeur, voire de transgression, s'ils peuvent être bien sûr pénibles à vivre au quotidien, sont autant de signes de la bonne santé psychique des jeunes, mais aussi de la qualité du lien d'attachement. Comme vu avec les ados de la Villa, seul un lien

suffisamment sécurisée peut autoriser la jeune personne à l'attaquer. Arrivés depuis maintenant plus d'un an sur la Maison, les MNA ont pu vérifier la solidité du lien aux adultes qui les accompagnent au quotidien, et dont, rappelons-le, ils et elles dépendent totalement. Il est donc particulièrement enthousiasmant de voir ces jeunes s'autoriser progressivement à défier l'adulte et le cadre, car c'est ainsi qu'ils et elles éprouvent les limites, les leurs comme celles de l'autre, étape indispensable à leur bonne construction identitaire.

Les jeunes majeurs : de la perspective de la séparation à l'émergence de la demande, entre bruit et silence

Comme l'année dernière, nous constatons en 2024 la singularité de l'accompagnement des jeunes majeurs. Comme des funambules, les professionnel·les cheminent avec les jeunes sur un fil qui ne cesse de tanguer entre une présence rassurante du service et de l'ensemble des adultes, et une absence suffisante pour que la jeune personne apprenne à faire certaines choses seule et/ou trouve des étayages ailleurs, en dehors de la « maison mère ». Exercice vertigineux dont nous savons la dimension anxiogène pour ces jeunes majeur·es dont les parcours singuliers majorent la vulnérabilité inhérente à leur âge.

A angoisse commune, stratégies d'adaptation singulières. En 2024, nous pouvons prendre les exemples bien parlant de deux jeunes majeurs, anciens MNA. Le premier, au moment où il réalise l'imminence de la fin de la mesure exercée par notre service, explose en angoisse, qui était jusque-là, certes omniprésente mais larvée, sourde. Cette brutale prise de conscience initie alors une sortie de l'inhibition, d'une mise en maux par – enfin ! – une mise en mots, le passage à grand bruit de ce qui constituait jusque-là une posture de revendication à une réelle demande, sincère, incarnée. Cette dernière a même permis que soit accordée une prolongation de l'exercice de la mesure Jeune Majeur par notre service de façon à ne pas enrayer un processus maturatif qui a mis tant de temps à émerger. En parallèle, un autre jeune majeur, n'a cessé de montrer au cours de cette mesure qu'il sait faire, qu'il fait bien, qu'il est autonome et indépendant. Et nous mettons peut-être un peu trop de temps pour comprendre qu'au-delà de ses savoirs-faire et savoir-être certains, ce jeune homme tient en fait encore à être, ou en tout cas à se montrer à la hauteur de ce qu'il croit être les attentes des adultes. Plus silencieux, certes, mais finalement tout aussi insécurisé face à la séparation affective imminente d'avec l'équipe. Cette dernière a d'ailleurs depuis mesuré toute l'importance de la continuité du lien avec ce jeune homme après l'arrêt de la mesure dans ce qui relève de l'obligation de suivi selon la loi 2002-2.

L'accompagnement des jeunes majeurs semble mettre comme une loupe sur les enjeux profonds de la mécanique de l'attachement : s'attacher suffisamment bien pour mieux

se détacher. Mais comme nous l'avons vu l'année dernière, certaines blessures d'abandon ou de pertes vécues comme arrachement sont tellement profondes et encore tellement hémorragiques que la logique de l'attachement sécure peut être vécu comme paradoxe : à quoi ça sert de s'attacher si c'est pour se séparer ?

Notons que l'accueil de MNA particulièrement jeunes ouvre la perspective d'un accompagnement un peu nouveau vers la majorité, car ce n'est pas en prévenant les jeunes à l'avance que leur accompagnement va s'arrêter qu'on les prépare à la séparation, c'est en ayant et prenant le temps de créer, vivre et éprouver le lien. C'est rappeler, et se rappeler, que la projection vers un ailleurs que le « foyer » n'est pas due à la fin de la mesure de protection de l'enfance, mais bien parce que c'est la vie.

C'est la vie qui reprend ses droits : on s'occupe, on prend soin au quotidien d'un enfant, puis d'un ado, non pour le garder pour soi, mais pour qu'il puisse vivre sa vie. Un temps long dans un quotidien nourrissant, rassurant, stable, chaleureux et solide, ainsi que le dessin d'un avenir désirable, c'est tout cela que l'on s'attache à travailler, à cultiver, car ce n'est finalement que cela qui permet aux jeunes personnes de grandir et s'émanciper.

12. La démarche qualité en 2024

L'année 2024 ne constitue pas une exception à la poursuite de la démarche qualité, avec la particularité cette année du déclenchement de la démarche d'évaluation de la Haute Autorité de Santé qui sera programmée en novembre 2025.

Un Comité de pilotage, constitué par des représentants de chaque service et par les cadres de l'équipe de Direction, a donc vu le jour en septembre. Il se réunit trois heures par mois, chargé de vérifier la qualité de l'ensemble des dimensions de l'accueil et de l'accompagnement des personnes accueillies et de définir les axes d'amélioration à mettre en place.

En complément de cette démarche, nous effectuons chaque année une réunion de bilan annuel sur chacune des équipes de l'internat de Millau dans le but de dégager des objectifs d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Les adolescents des deux services sont également régulièrement consultés dans le cadre de groupes d'expression et de participation sur un rythme formalisé de sept séances par an. Lors de ces rencontres, on aborde des thèmes comme les modalités d'hébergement, les questions alimentaires, le cadre de fonctionnement, ainsi que les initiatives liées aux activités et aux séjours pédagogiques. C'est également par ce cadre-là que les adolescents seront consultés pour participer à l'actualisation des projets de service. Concernant la

participation des familles, au vu des difficultés à les mobiliser physiquement au sein de l'institution, un questionnaire de satisfaction est en cours de réflexion et d'élaboration.

Axes d'amélioration identifiés à la Villa

a. Continuité des parcours

- Nomination d'un référent après l'admission en fonction des besoins de l'adolescent, des dynamiques du groupe
- Amélioration de la préparation des passages des jeunes de Ségur vers la Villa (participation synthèse, présentation de la situation, temps d'intégration)
- Participation d'un référent de la villa à la synthèse de Ségur
- Participation du référent de Ségur à la réunion de présentation à la villa
- Présentation de la villa au groupe de Ségur et à l'adolescent
- Instituer un temps de rencontre entre les jeunes et les équipes des deux internats

- Articulation entre les lieux relais à développer au niveau institutionnel
- Travail sur les liens d'attachement : prendre soin des liens entre les jeunes dans le quotidien pour ne pas faire la rupture
- Garder un espace studio pour apporter une souplesse à nos dispositifs (situation de crise)
- A inscrire dans le projet de service
- Anticiper et travailler le passage vers l'autonomie et la sortie dans la situation où tous vont arriver à maturité

13. Accueil et accompagnement des situations complexes

- Pas d'exclusion, mais un travail de réorientation quand cela est possible et nécessaire
- Poursuivre le travail sur la question de la place de ces enfants placés
- Besoin de trouver des outils pour travailler la proximité de la famille

14. Droits de la personne accueillie

a. Livret d'accueil, charte des droits, affichage et présentation aux personnes

- Organiser une réunion d'expression des jeunes avec pour objectif d'aborder de nouveaux moyens de présentation de ces supports (vidéos, site...)

b. La participation des usagers

- Rencontres familles + groupes d'expression
- Révision des règlements de fonctionnement avec les usagers
- Réorganisation des groupes d'expression

c. Co-construction des Projets personnalisés

- Selon les situations il serait intéressant d'inviter le parent en réunion PP.
- Les rencontres dans les familles ou en lieu neutre sont à privilégier.
- La signature des PP est parfois difficile à réaliser, les parents ne répondent pas aux invitations
- Les rapports d'évaluation doivent en rendre compte

d. Articulation accompagnement individualisé/collectif (entretiens individuels, accueil en lieux relais, accueil PAD, vie quotidienne, activités collectives, sorties et séjours éducatifs)

- Continuité de la prise en charge durant l'été avec les remplaçants à améliorer (remplaçant d'éducateurs et de maîtresse de maison)
- Contenu des journées durant l'été à développer en l'absence de scolarité
- Proposition d'activités plus variées et individualisées possibles si moins de jeunes en journée
- Activités avec la maîtresse de maison à développer durant l'été (évaluer la possibilité d'un remplacement agent de service)
- Développer les accueils en lieux relais pour relations individualisées
- Les moyens humains sont à développer pour des doublures, avec des heures volantes par exemple pour se rendre disponible pour un jeune ou une activité
- Formaliser plus de temps de doublure
- Ritualiser des temps de théâtre le mardi soir avec anticipation pendant les réunions
- La location d'une maison sur le Larzac serait une solution pour occuper les jeunes pendant l'été – recherche de propositions financièrement intéressantes

e. Qualité d'accueil : moyens matériels et financiers

- Utilisation d'une enveloppe individualisée pour l'hygiène (au lieu de systématiser 15 € par mois – ex produits hygiène mensuel féminin)
- Atelier de bien-être individualisé à développer

f. Dossier des usagers : utilisation, confidentialité, droit à l'image

- Des fonctionnalités doivent être améliorées (commentaires)
- Les transmissions sont un outil d'équipe, du quotidien, notes de liaison pour l'éducateur à l'attention de ses collègues

- Visible cependant à la demande par la famille et les jeunes
- Concernant les cadres limiter la lecture sur des points précis pour favoriser la prise de distance
- Envoi d'une notification au cadre pour les transmissions à adresser particulièrement
- Droit à l'image faire signer avec le DIPC

g. Prise en compte de la vie sexuelle et affective/intimité

- Autorisation sollicitée systématiquement pour entrer dans les chambres
- Accompagner la sexualité, parler d'amour, parler de consentement, dans le cadre d'entretien individuel et moments collectifs à développer

h. Accompagnement à l'autonomie, ouverture sur l'extérieur (Partenariats...)

- Les sorties non autorisées et déclarations de fugue sont liées à la protection et à réfléchir au cas par cas tout en gardant la notion de responsabilité permanente

15. Prévention des risques de maltraitance :

a. Procédure de traitement des incidents et des événements indésirables

- Tenir une comptabilité de tous les événements indésirables
- Appels au cadre d'astreinte
- Pas d'appel devant un usager
- Analyse en réunions cliniques, GAPP, interventions des psychologues,
- Systématiser les rencontres éducateurs, psychologues et psychologues/familles pour la construction des PP et des synthèses
- Développer l'analyse des situations en réunion
- Permettre à l'équipe et aux professionnels de se décaler
- Privilégier la première intervention annuelle loin de la rentrée de septembre

b. Réflexion éthique, comité éthique

- Les comptes rendus doivent être relayés en réunion d'équipe la réunion suivant le CE
- Les comptes rendus doivent être envoyés à toutes les équipes

c. Connaissance des RBPP de la protection de l'enfance

- Connaissance des évolutions et veille documentaire à développer
- Installer sur les ordinateurs d'équipe une base de données de chaque équipe à alimenter régulièrement

Axes d'améliorations identifiés à la maison

1. Des services engagés auprès des personnes accompagnées

- Prendre le temps de l'accueil par la présence d'une doublure éducative ou binôme éducateurs, maîtresse de maison
- Ritualiser l'accueil (préciser un certain nombre de points incontournables à présenter)
- Travailler un support visio avec les anciens pour présenter la protection de l'enfance
- Accentuer le rite de passage du haut vers le bas de la maison et objectiver dans le PP l'évolution progressive dans la maturité
- Singulariser l'accompagnement des mouvements par le maintien du lien éducatif (villa, maison)
- Une climatisation pourrait être aménagée – consulter le devis pour vérifier si un financement est envisageable.
- Les liens avec les partenaires vers lesquels nous orientons sont à développer (voir via le CD) pour préparer les jeunes à la sortie et les relais
- Livret de préparation à la sortie avec des échéances, feuille de route et lieux ressources, classeur nominatif pour chaque jeune
- Un maintien de lien rassurant à la fin de la mesure peut être travaillé dans le projet de service
- Des formations régulières sur le trouble de l'attachement, l'interculturalité,

a. Profils des personnes accompagnées (âge, scolarité, problématiques...)

- Des rappels réguliers à la nécessité de parler français pour favoriser l'apprentissage de la langue et des codes
- Importance d'une médiatisation à la scolarité pour travailler la question du racisme, et de stigmatisation
- Intervention auprès des professionnels du collège et dans les classes à mettre au travail

2. Droits de la personne accueillie

a. Livret d'accueil, charte des droits, affichage et présentation aux personnes

- Affichage de la charte des droits et de la déclaration universelle sous une forme imagée.
- Des groupes d'expression, organisation de débats autour des droits avec compte-rendu et suivi.
- Un entretien individualisé avec le référent éducatif pour expliquer les droits à matérialiser dans le cadre de l'élaboration du PP.
- Une mappe monde à afficher.

b. La participation des usagers

- Forfait téléphonique avec une ligne internationale à étudier
- Vérifier les forfaits internet pour accès whatsapp
- Inscription des liens familiaux sur le projet personnalisé si nécessaire

c. Procédure d'élaboration des PP + Rapport de situation + synthèses

- Les alertes seront faites à 15 jours pour le référent

d. Articulation accompagnement individualisé / collectif (entretiens individuels, accueil en lieux relais, accueil PAD, vie quotidienne, activités collectives, sorties et séjours éducatifs)

- Comment soutenir la liberté d'aller et venir dans la situation de protection, dans l'autonomie, l'accompagnement à la santé ?
- Comment garantir leur protection à distance ?
- Questionner la loi sur la limitation des sorties entre départements
- Question du respect des bonnes pratiques professionnels, charte de la Bienveillance
- Questionnements à reprendre en réunion clinique, actualisation du projet de service et comité éthique
- Maintien des séjours éducatifs et départs en colonies à concilier avec le budget annuel

e. Qualité d'accueil : moyens matériels et financiers

- La distribution de la vêtue, de l'hygiène et de l'argent de poche doit s'arrêter dès l'obtention de ressources suffisantes, en proposant une aide à la gestion du budget pour préparer l'autonomie
- A expliciter dans le livret d'accueil

f. Dossier des usagers : utilisation, confidentialité, droit à l'image

- Insérer le document droit à l'image dans le DU
- Vérification par le référent de la présence des documents signé par le jeune
- Bilans médicaux à insérer
- Développer l'usage de la mallette administrative à remettre à chaque jeune

g. Accompagnement à l'autonomie, ouverture sur l'extérieur (partenariats...)

- Prendre contact avec Mathieu Filhol
- Prévoir un ordre du jour de Cotech sur le partenariat dans la continuité du parcours

3. Prévention des risques de maltraitance :

Procédure de traitement des incidents et des événements indésirables

En cas de force majeure l'éducateur en poste reste jusqu'à ce qu'il y ait une relève

a. Appels au cadre d'astreinte

- Déplacement du cadre si hospitalisation

b. Réflexion éthique, comité éthique

- Faire vivre auprès de l'équipe le compte rendu des réunions
- Rappeler que tout le monde est invité par principe

c. Connaissance des RBPP de la protection de l'enfance

- Faire vivre le parent même s'il n'a pas l'autorité parentale, d'autant plus pour Enfants de plus en plus jeunes qui sont en manque de leurs parents

L'ACCUEIL-PARENTS-ENFANTS

NADEGE PAGES

Le **pôle Accueil Parents-Enfants**, situé à Millau dans une maison de caractère entourée d'un grand parc, abrite 4 appartements, un espace collectif convivial avec cuisine et salon, le bureau des éducateurs et la chambre de veille et un studio attenant dans le parc.

1. Les journées réalisées en 2024

	2022	2023	2024
Journées réalisées	6 798	4 861	6 438,5

Le **taux d'activité global** est nettement meilleur que l'année 2023 et se rapproche de celui des années passées. Le service étant très sollicité par plusieurs départements.

Les accueils de familles issues des territoires de l'Aveyron restent importants.

Sur le chiffre global de 2024, nous avons réalisé 2 143 journées pour le compte du département de l'Aveyron représentant l'accueil et la protection de 8 enfants, et 9 adultes soit 17 personnes au total, dont un accueil d'urgence. C'est donc 7 familles qui ont été accompagnées, 50 % d'entre elles proviennent de la zone de St Affrique, dont deux nous ont été orientées en tout début d'année.

Néanmoins, contrairement aux autres services d'accompagnement à la parentalité (SEAD) nous n'avons pas de partenariat privilégié avec le Territoire de Millau-St Affrique. Les orientations nous viennent de toutes les MSD de l'Aveyron et l'expérience nous montre toutefois que ce sont souvent les mêmes professionnels qui nous sollicitent, notamment avec le secteur de Decazeville, et Rodez. Les référents de territoire, qu'ils soient de l'ASE, ou de bien des services ASG (accompagnement social généralisé) sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre. Nous sommes alors bien repérés de ces professionnels.

Pour autant, le nombre de journées d'accueils dédié aux familles de l'Aveyron, reste trop faible, mais cet écueil pas nouveau. Nous sommes pourtant convaincus que le besoin de prise en charge via le dispositif d'accueil mère-enfant, ou parental, est un corollaire dans la prévention des situations de dangers importants, ou à risque de dangers. Ce dispositif est bien souvent un outil d'évitement d'un processus de dégradation auprès de situations sensibles, pouvant mener le très jeune enfant vers un placement.

Nous avons évoqué l’an passé l’idée de faire le tour des territoires pour présenter notre accueil, et le sens de notre mission auprès des professionnels du territoire. L’objectif était que cet outil soit mieux repéré et que pour les professionnels acquièrent (comme dans d’autres départements) le réflexe de penser plus souvent à l’orientation vers l’accueil parental lorsqu’ils analysent les pistes d’interventions dans le PPE.

Nous sommes autant un outil de prévention du danger, que d’accompagnement à l’évolution d’une situation de danger. Mais cette initiative n’a pas pu être planifiée, faute d’espace-temps pour bien l’organiser. Cette action reste cependant à travailler. La présentation qui avait été réalisée autour du dispositif PAD avait permis de porter ses fruits, nous pourrions donc penser qu’il soit possible de le vérifier pour l’accueil parent-enfant.

2. Les personnes accompagnées

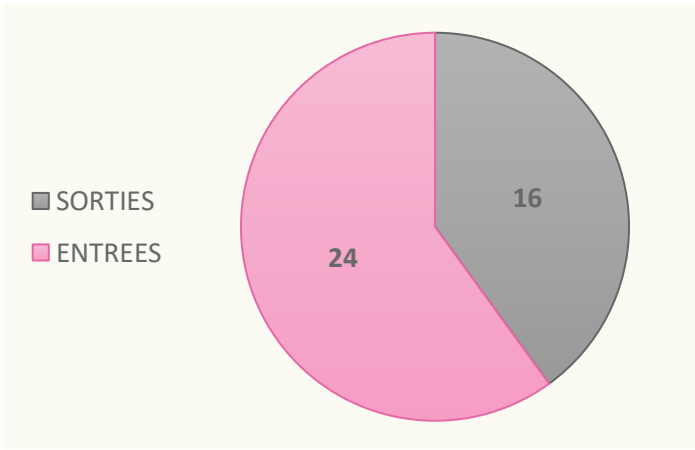
	2022	2023	2024
Nombre	27	48	36

En 2024, nous avons accompagné :

18 enfants, 17 parents (14 mères et 3 pères), soit 17 familles qui représentent 36 personnes.

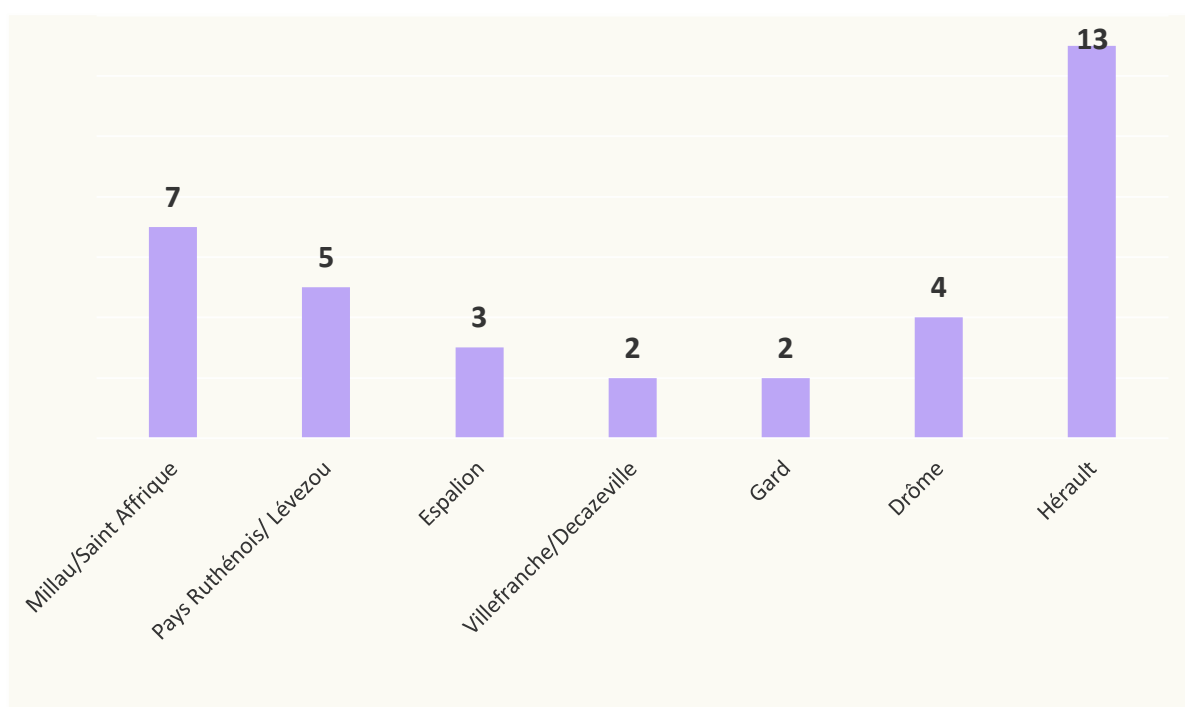
4 femmes enceintes et la naissance de 3 bébés sur l’année.

3. Entrées / sorties 2024



L’équipe a donc connu 40 mouvements.

4. Origine géographique des situations entrantes

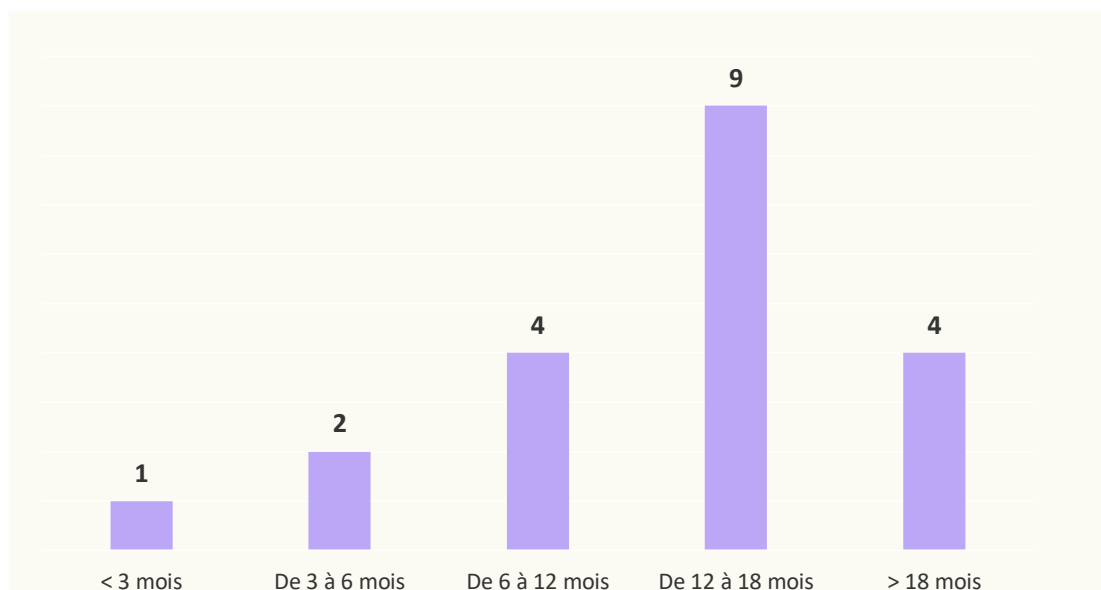


- 17 situations de l'Aveyron (tous les territoires), à noter la diversité des situations en Aveyron : Millau/St Aff, Espalion, Pays ruthénois Decazeville,
- 13 situations de l'Hérault
- 4 situations de la Drôme
- 2 situations du Gard

Il est important de noter, que pour les situations en provenance de l'Hérault et du Gard, les familles accueillies sont par la suite installées en Aveyron. Notre accueil offre donc un cadre de vie, qui incite à l'installation sur le territoire.

A noter, aussi, que comme pour le Département de l'Aveyron se sont souvent les mêmes professionnels qui nous sollicitent, sur les territoires de Clermont l'Hérault, Béziers, et Lodève, la proximité géographique entre aussi en jeu.

5. Durées de prises en charge

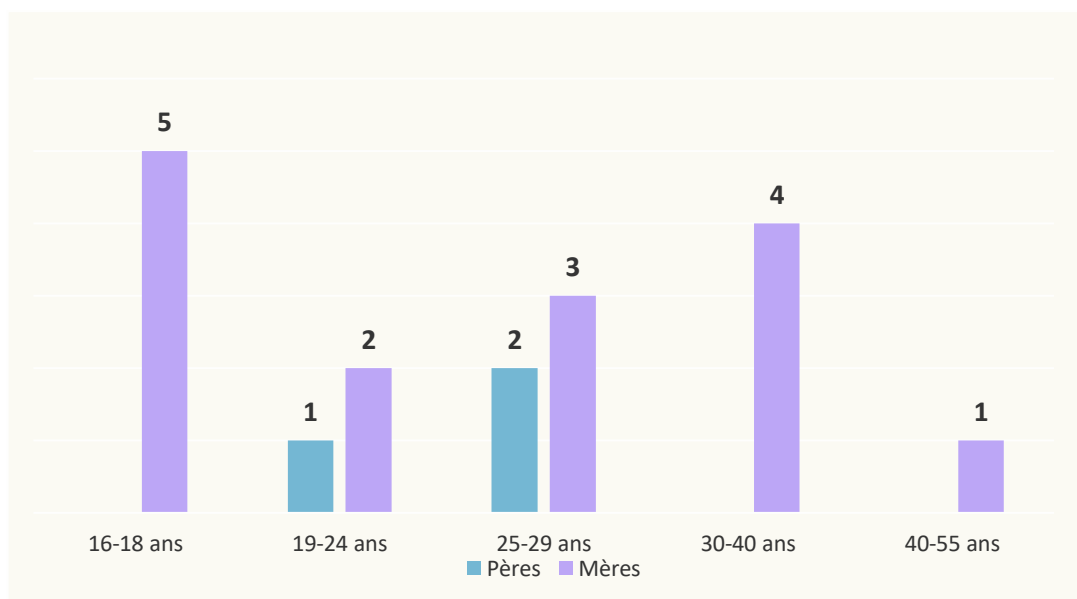


L'année 2024 : moins de placements

Beaucoup moins de placements cette année 2024, malgré les 4 enfants qui ont fait l'objet de situations très dégradées, où le parent (en l'occurrence 3 mères) présentait des difficultés psychologiques importantes, dont l'indisponibilité psychique ne permettant pas un accès au soutien éducatif seul. Des relais de gardes sur des temps de détresse devenaient nécessaires.

Une problématique sur laquelle le projet de service et d'établissement va tenter de proposer des réponses avec un élargissement des moyens et formes d'intervention. Parmi ces 4 enfants, il y en a un de 10 ans, qui a pu être accueilli dans l'internat de Ségur. Nous avons accompagné son intégration auprès de l'équipe éducative de Ségur.

6. Ages des Parents accueillis



Des accueils de Mineures Isolées Etrangères

Comme pour l'année 2023, nous avons été sollicités pour prendre soin de jeunes mères mineures. Les jeunes mères accueillies étaient issues de parcours migratoires. Elles étaient isolées de leurs familles d'origine et présentaient bien sûr des fêlures dans leur histoire, mais elles avaient réussi néanmoins à se construire en France, des repères et une vie amoureuse et de couple plutôt équilibré.

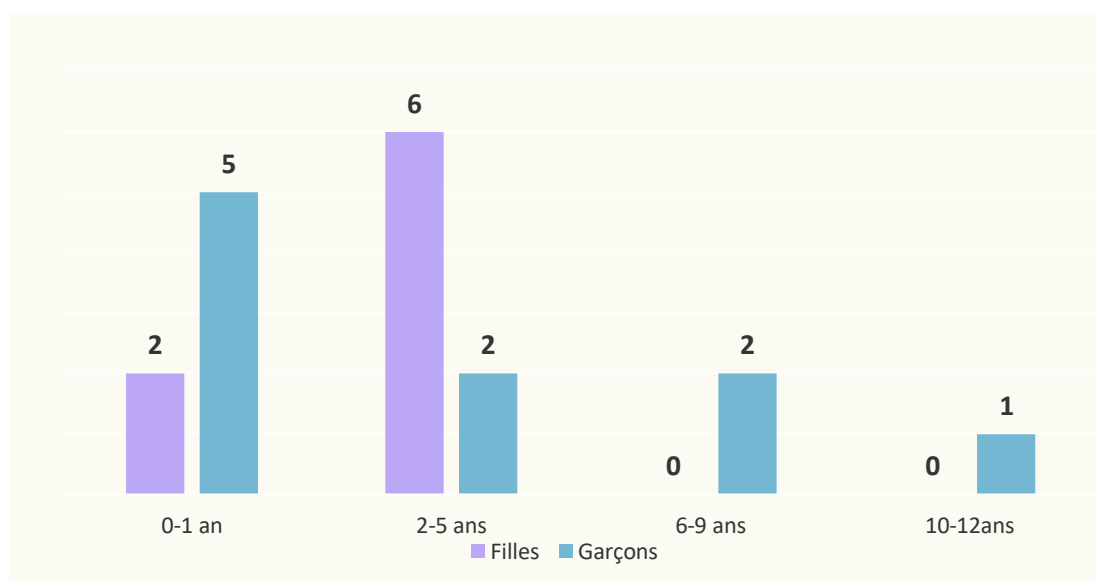
Notre service, dans un esprit éthique de « centre parental » a pu envisager ces placements mère-enfant en intégrant la place du père auprès de la jeune mère et du nouveau-né. Notre appartement familial, mis en disposition en accueil de jour, a été très souvent utilisé par les couples facilités le lien et les visites des pères. Notre équipe a compté dans son accompagnement et tracé à travers le projet personnalisé, le père des nourrissons. Nous avons travaillé en mode co-construction et nous avons eu la satisfaction de nous rendre compte de l'impact positif sur le développement de l'enfant, et sur la sérénité de la mère.

L'équipe a pu de ce fait échanger davantage avec l'équipe éducative du groupe MNA de l'internat. De plus, l'équipe a pu participer à une formation autour de la notion « de la clinique de l'exil » et s'est montrée très intéressée par le sujet.

7. Ages et sexe des enfants accueillis

8. Scolarité des enfants

Scolarisation	Nombre de jeunes
Crèche	2
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	5
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	0



Notre partenariat est large et varié : pour les soins de la petite enfance, la PMI reste notre principal interlocuteur, mais nous comptons aussi le pôle petite enfance. Nous regrettons sur ce point que des places réservées en crèches soient beaucoup difficiles d'accès depuis 2 ans, contrairement au passé.

Pour développer la socialisation, nous orientons vers le centre social, le barbouille, et le cas échéant vers les centres de loisirs.

Pour développer l'insertion professionnelle, et les capacités d'apprentissages de l'adulte, nous comptons parmi nos relais, le jardin du Chayran (une mère pu bénéficier d'un accompagnement en chantier d'insertion) l'association Myriade pour les démarches autour de l'insertion des personnes de culture étrangère, et la langue française.

Enfin, pour la santé mentale du parent, nous avons été en contact avec les unités psychiatriques de l'hôpital de Millau, mais ce point reste insuffisant au regard des traumatismes très importants qui sont à traiter

9. L'activité du service à travers les problématiques parentales

Accompagnements et problématiques

Nombre de situations ayant nécessité un placement de l'enfant	4 enfants
Nombre de situations restées sensibles après la sortie	1 mère et son enfant
Nombre de situations avec retour à l'autonomie	2 mères et 2 enfants
Nombre de situations entrées en 2023 et toujours présentes et bien stabilisées	3 mères et leurs enfants (6 enfants au total)
Nombre de situations en conflits conjugal ou parental intense ayant mené à l'accueil	3 familles
Nombre de situations avec parent présentant un trouble psychologique ou d'addiction	6 adultes

Davantage de femmes enceintes dans notre accueil et de très jeunes enfants

Fort du rappel qui nous a été adressé en 2023 en lien avec l'agrément de l'établissement, nous avons recentré cette année les accueils autour des 0-3ans avec bien sur la possibilité d'élargir la tranche d'âge à la fratrie. Notre établissement a par ailleurs investi dans le renouvellement de matériel, notamment de puériculture, et nous pouvons proposer par exemple au choix des mères, la possibilité du co-dodo.

Il est important de noter que nous avons reçu au cours de l'année quelques appels de référents ou chefs de service de Territoires aveyronnais (au 4 ou 5), qui nous sollicitaient pour des accueils parentaux, concernant des enfants au-delà de 3 ans, parfois pas beaucoup plus 4 ou 6 ans. Il serait intéressant sur ce sujet, de creuser avec les acteurs multiples du territoire l'étendu et la nature du besoin, au regard des manques de place en placement direct sans le parent.

Des situations de conflits familiaux et de couples

Comme dans le milieu ouvert, nous avons été témoins de quelques situations où les conflits de couples sont intenses, allant parfois jusqu'aux violences conjugales. Ainsi, les violences conjugales, ont été un motif déclencheur de l'orientation et l'admission dans notre centre.

Par ailleurs, nous avons accueilli 3 couples. Nous développons donc d'une part notre encouragement à la coparentalité, mais nous offrons aussi un espace familial pour que le placement de l'enfant avec son parent ne soit plus une rupture familiale. Au-delà de l'éducatif, notre équipe, qui accompagne aussi la vie quotidienne, est intervenue à plusieurs reprises auprès de ces couples lorsque des conflits conjugaux ont pu émerger. Bien que la mission soit évidemment centrée sur l'enfant à protéger, notre centre parental est aussi un outil de travail autour de la dynamique familiale et la résolution de conflits. Cela est bien sûr en dehors de toute violence nécessitant un éloignement ou un arrêt de l'accueil. Bien souvent, les parents ne conscientisent pas l'effet de leurs disputes sur l'enfant, ni l'agressivité qui animent leur vie familiale.

Enfin, dans le cadre des projets personnalisés, la question de la place de chacun des deux adultes auprès de l'enfant est au centre, et elle se met aussi en relief avec les projets de réinsertion de l'un ou de l'autre. À travers la porte de l'éducatif, et de la protection, c'est un tout un travail autour de l'équilibre de la sphère familiale qui est en jeu : travailler sur le milieu dans lequel l'enfant va grandir.

Parentalité et addiction

Ainsi que nous le notons depuis plusieurs années, nous accueillons souvent des profils de parents en proie à des addictions. Si le cannabis reste le produit le plus commun, d'autres substances viennent plus parfois. Ce point est important, car la détresse psychique du parent, le conduit à consommer et le rend parfois inaccessible à la prise en charge de son enfant et dans ces cas, l'organisation d'un relais sur un temps à définir s'imposerait. Notre équipe étaye beaucoup ces temps, mais des espaces pour confier l'enfant serait souvent nécessaire.

La santé mentale est un enjeu majeur dans la réussite de l'accompagnement de ces parents qui ont souvent vécu des parcours chaotiques et traumatiques.

10. Ressources Humaines

L'équipe de l'accueil parents-enfants est une équipe stable à la dynamique équilibrée, où chacun se complète. Pour cet été 2024, c'est à nouveau une éducatrice remplaçante fidèle au service qui est venue pour pallier les absences dues aux congés. Cette éducatrice était aussi pressentie pour le futur remplacement d'un départ à la retraite à l'horizon 2025.

Par ailleurs, dans la gestion des plannings de l'été, et des petits congés, il a été proposé à l'équipe, de pouvoir agir en doublure ou en découpe de temps, lorsque cela était possible, afin d'éviter trop souvent les journées d'intervention en formule 24 h (coupure de nuit toutefois), qui laissaient trop souvent le professionnel seul sur des semaines longues, l'été s'étalant de mi-juin à mi-septembre.

L'équipe s'était dite marquée par l'année 2023 et les très nombreux placements en raison de situations très dégradées, ce réaménagement répondait à un besoin aussi d'agir à deux pour se sentir plus serein face aux situations compliquées.

Par ailleurs, au même titre que pour le SEAD, la psychologue a été en arrêt à compter de septembre. La psychologue des internats a pris un relais sur les temps de réunion du jeudi matin, à compter de novembre, afin de contribuer à l'analyse clinique des situations.

A l'automne, mois d'octobre, l'accueil parent-enfant a également accueilli une stagiaire de l'OFTS de Marvejols, en stage longue durée pour 1 an. Elle suit une formation de Moniteur-Educateur. Elle s'est bien intégrée à l'équipe.

Activités proposées

Les professionnels de l'accueil ont pu réaliser plusieurs sorties extérieures, avec des pique-niques, et des balades en pleine nature à l'arrivée des beaux-jours, ce qui est grandement apprécié des parents. Ce sont des choses simples intégrées à l'accompagnement, mais qui répondent à un besoin. Nombreux sont les parents qui ne savent pas où aller et qui n'osent pas s'aventurer seuls au-delà du centre-ville et ses parcs classiques. Ces sorties accompagnées les sécurisent et permettent aux enfants de s'aérer. C'est aussi un moment où les professionnels tissent un lien différent avec les personnes accompagnées.

Il est aussi régulier de proposer aux parents de les accompagner vers les dispositifs d'animations locales, à travers le centre social.

Ateliers « vie quotidienne »

De plus, il a été proposé au cours du printemps, en mai 2024, deux ateliers d'animations prévention autour de l'alimentation et de la nutrition. Les mères participantes se sont dites très intéressées par ce type d'ateliers en lien avec la vie quotidienne et les

problématiques repérées et réclamaient une suite. Ces ateliers ont été directement animés et proposés par la cheffe de service, qui possède en marge, des connaissances sur le thème.

Formations

Plusieurs formations collectives internes ont été proposées, notamment autour de la sexualité, et de la clinique de l'exil. Une nouvelle fois, la formation à la pourvoyance des besoins de l'enfant avec l'IA a été proposée et certains membres de l'équipe ont pu y participer. Cette formation est destinée à servir de support pour l'élaboration des projets personnalisés.

11. Démarche Qualité et COPIL

La cheffe de service a conduit cette année 2 réunions avec l'équipe pour travailler à l'actualisation du projet de service.

Par ailleurs, comme pour les autres services de l'établissement, la démarche qualité a été entreprise avec la participation à des comités éthiques et à compter de l'automne la formation d'un COPIL auquel participe un membre de l'équipe de chaque service.

L'écriture du renouvellement de projet fut aussi l'occasion pour les professionnels de revenir sur les changements de pratiques imposées dans l'accompagnement des pères et mères au sein du centre parental.

En effet, si l'équipe se satisfait de l'ouverture vers l'accueil de plus en plus progressif des pères depuis ces 3 ou 4 dernières années, afin de préserver l'unité familiale autour de l'enfant, l'équipe se dit aussi très déçue de devoir recentrer son accueil autour des 0-3 ans, tandis que toutes les tranches d'âges étaient admises au précédent projet, les professionnels estimant cela comme une perte de diversité et de richesse.

Changement de paradigme aussi lorsqu'il est rappelé à l'équipe que l'agrément ne permet de prendre le relais de garde d'enfants auprès des mères, même pour des petits temps. Les professionnels avaient en effet recours à ces pratiques par le passé pour soulager des parents en situation d'épuisement, et pour préserver l'équilibre de l'enfant, et travailler le lien entre le parent et l'enfant. L'outil de la crèche n'étant pas aussi instantané et flexible, et relevant davantage d'une démarche d'inscription. Ce mode de garde ne couvre pas le même besoin même si bien sûr il a toute sa place dans le projet personnalisé. L'année 2025 sera donc une année où l'accompagnement au changement reste nécessaire et dans le cadre de la démarche qualité, nous réfléchissons à des méthodes alternatives (par exemple, une assistante maternelle etc..) en accord avec l'agrément et le projet d'établissement. L'objectif est de répondre à un besoin au cœur de la parentalité.

Projets et réalisations de travaux de rénovation :

Dans le cadre de la démarche qualité et du bilan effectué avec l'équipe en 2023, la nécessité de procéder à des rénovations de logement était apparue, le bâtiment étant très ancien. En 2024, la décision a donc été prise d'engager des travaux pour améliorer nos conditions d'accueils.

Ainsi, l'un des logements, un T3, situé au 1^{er} étage devait être entièrement rénové et réagencé. Nous avons tenu compte des observations et des remarques des professionnels mais aussi des parents accueillis, concernant cet appartement. Il manquait de chaleur, et les pièces en enfilades ne permettaient pas de s'y sentir bien.

Mais le volume d'accueils et d'admissions réalisées en 2024 n'a pas permis de libérer l'appartement concerné. Ces travaux sont alors reportés dans le temps pour 2025.

En revanche, il a été programmé dans les investissements immobiliers, un aménagement et une mise à neuf de la partie sous les toits, très vaste. Ces travaux ont été engagés avec des artisans locaux à la fin du printemps 2024. Ils comprenaient :

- L'isolation et la mise à neuf de l'espace (environ 60 m²)
- L'installation d'une nouvelle chaudière supplémentaire
- L'agencement de l'espace avec la réalisation d'un T2 augmentant la capacité d'accueil, permettant une plus grande adaptabilité pour les accueils d'urgence
- L'aménagement d'un grand espace d'activité qui manquait à notre accueil : Cette pièce permettra la réalisation futures d'actions et d'ateliers parents-enfants, mais aussi d'ateliers éducatifs ou culturels. Ces travaux se poursuivent sur 2025.

12. Conclusion

Nous retenons de cette activité 2024, une nécessité de développer plusieurs axes sur les années à venir :

- Mieux faire connaître sur le territoire notre dispositif et la spécificité de l'accueil de couples
- Se former davantage à l'accompagnement du couple
- Développer un partenariat à long terme avec la psychiatrie afin de mieux prendre en charge les parents en grande détresse psychique
- Réfléchir à l'ouverture de modes de gardes au-delà du pôle petite enfance

Pour aller plus loin :

Organiser des instances partenariats réflexifs, autour de projets destinés à construire des réponses innovantes quant à l'accompagnement à la parentalité.

SERVICE EDUCATIF A DOMICILE

1. AEMO renforcée

Les bureaux sont installés dans deux appartements en location, dans le centre-ville de Millau et de Saint-Affrique. Suffisamment spacieux, ils permettent d'accueillir des enfants et adolescents pour des repas, de l'aide aux devoirs, des jeux et les parents dans le contexte d'un entretien.

2. Les journées réalisées

	2022	2023	2024
Journées réalisées	10 554	11 188	10 559

Si le chiffre de 2024 rompt avec celui de 2023 qui était très largement au-dessus de ce qui était attendu avec un taux de remplissage bien au-delà de 100, en revanche, la donnée se rapproche de 2022, avec un nombre de journées quasi-équivalentes voire très légèrement plus.

Pour autant, le réel reste assez haut. Cette année, notre service a dans sa globalité été largement sollicité pour la mise en œuvre d'AEMO renforcée dont le « succès » ne se démonte pas en dépit d'une baisse par rapport à ce qui était prévu. Cette exception peut s'expliquer par un ralentissement des orientations au second semestre et particulièrement au cours du dernier trimestre de l'année.

Nous notons un ralentissement du flux survenu sur le dernier trimestre, qui serait relatif d'une part à :

- Plusieurs sorties sur cette période avec des placements nécessitant un volume d'admission tout aussi important pour remplacer les familles sorties.
- Pour compenser ce volume de sorties et favoriser également d'autres entrées, il est aussi indispensable qu'un repérage continue des situations qui nécessitent notre intervention, puissent avoir lieu au sein des Territoires.

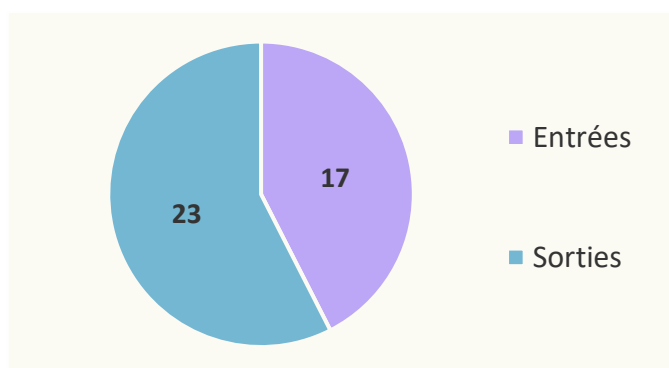
Or, l'année, 2024 fût aussi marquée par des perturbations au sein de l'Ase du Territoire de Millau-St Affrique qui est fortement « prescripteur » auprès du juge.

Les nombreux changements, et les vacances de poste au cours du second semestre de l'année, ont quelque peu affecté le délai des admissions vers notre dispositif d'accompagnement amenant un net ralentissement sur les deux derniers mois de l'année.

Une moyenne annuelle globale autour de 29 situations par mois

Le nombre de journées réalisées 10 559 représente en réalité une moyenne de 29 (28,9) situations par mois, soit près des 30 qui correspondent à l'agrément. Cette moyenne de près de 29 situations sur l'année est en dépit du net ralentissement de fin d'année, une moyenne honorable, et qui porte bien à conclure que le dispositif de l'AEMO R a bien sa place sur le territoire, et que notre service contribue à une forte activité. Il répond à un besoin exprimé, et les orientations nombreuses au cours du premier trimestre de 2025 que nous percevons, nous incline à penser qu'un effet retard se compense.

3. Entrées / sorties



En 2024 : 40 mouvements sur le service, soit :

- 17 situations entrées en 2024 et 23 sortantes en 2024 (la même année)
- 30 mesures datant d'avant 2024 (7 de 2002 et 23 de 2023)

➤ Soit

17 entrées au SEAD en 2024

23 sorties du SEAD en 2024

Sur toutes ces mesures il y a 29 familles différentes (fratries).

Les sorties s'expliquent par des parcours d'accompagnement aux issues très différentes :

Le service a rencontré beaucoup de situations complexes cette année, c'est une tendance que nous percevons depuis près de 3 ans, mais il semble que l'année 2024 soit particulièrement marquée par des situations très dégradées dont certaines ont dû se solder par un placement de l'enfant, le dispositif d'accompagnement en AEMO ou PAD n'étant pas suffisant.

Sur les 23 sorties notées, nous distinguons :

Des situations de danger accrues

- 10 placements lissés sur 7 familles (dont 1 famille de 3 enfants, et les autres sont des mesures pour 1 seul enfant)

- 1 PAD 1 enfant, (1 famille)

Parmi les placements qui ont eu lieu, deux ont concerné des adolescents garçons, orientés en internat (Villa) et 1 orienté en PAD

- 2 VILLA

- 1 AEMO vers PAD donc intra service

Des bascules internes (sur demande du département) et la mise au travail d'un esprit transversal qui en résulte.

Des sorties pour motifs neutre

- 4 déménagements représentant 2 familles (3 + 1)
- 2 adolescents devenus majeurs

Des situations évolutives ne nécessitant plus notre accompagnement

- 7 fins de mesures lissées sur 3 familles

Les entrées

Des extensions fratrie pour des familles déjà accompagnées

Parmi les entrées, nous avons connu deux situations familiales d'extension ; c'est-à-dire, une étendue de l'accompagnement au reste de la fratrie. La 1ère concerne une famille située sur le Territoire Ouest une 2ème sur le Territoire de Millau. Ce sont des familles nombreuses.

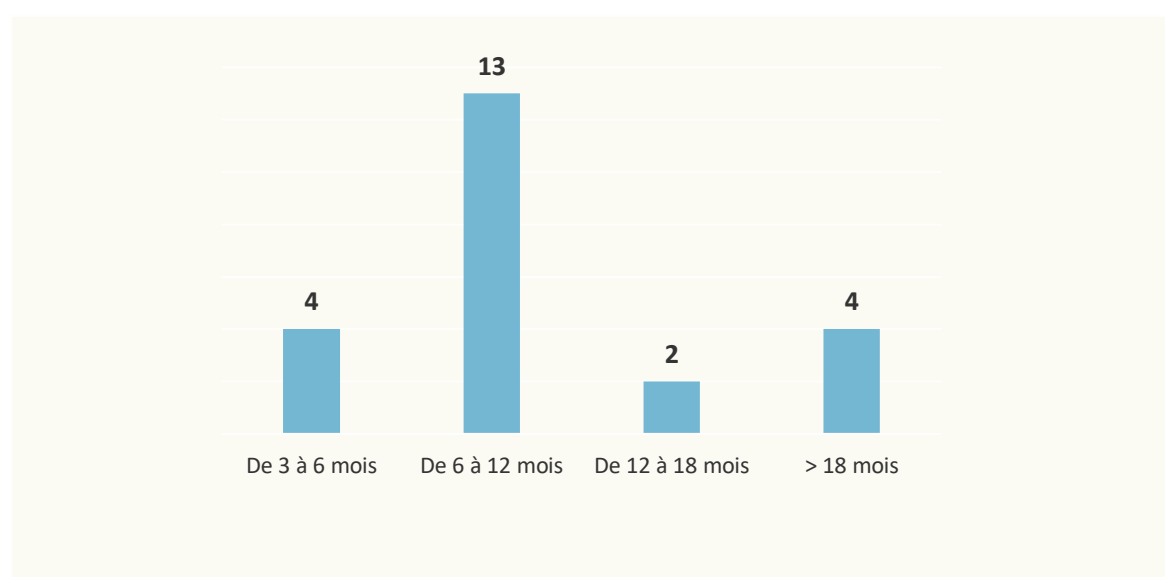
Les grosses fratries

Les familles de 3 enfants ou plus sont aussi une caractéristique des familles accompagnées cette année par le SEAD qui comptent dans le flux de ses effectifs au moins 7 familles (totalisant 24 enfants en suivi). En réalité, si le nombre de familles nombreuses est bien plus important encore si l'on fait abstraction des mandats d'accompagnement. Beaucoup de jeunes suivis ont une fratrie majeure, ou non encore prise en charge au titre de l'AEMO R.

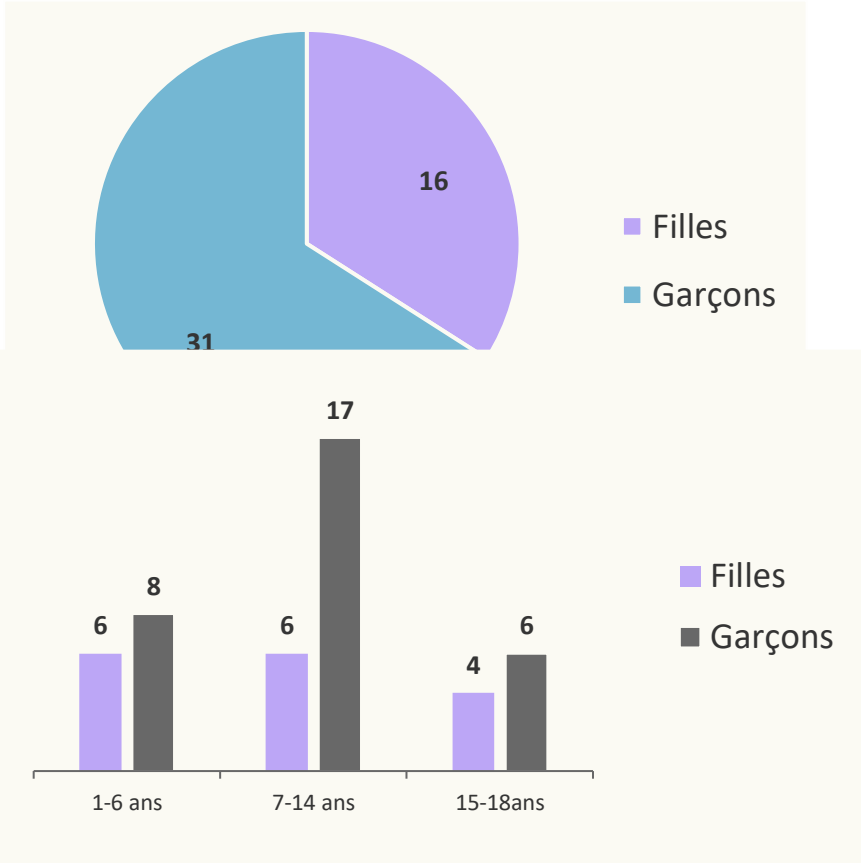
Des situations dégradées pour lesquelles l'AEMO R devient de plus en plus une alternative au placement

Nous en repérons au moins 3 entrées dans l'année 2024 (3 enfants – 3 familles) dont deux ont fait l'objet d'un placement en cours d'année

4. Durée moyenne des prises en charge des situations



5. Ages et sexe des enfants accueillis



6. Accueils et fins de prise en charge

Entrées 2024		Sorties 2024	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
0	Assistant familial	2	Internat AMS
1	Lieu de placement	2	Lieu de vie
15	Domicile familial	2	Placements à lieu inconnu
		3	MECS
1	Placement à domicile	1	Placement à domicile
0	Confié à un tiers	1	FDE
		6	Restés en famille

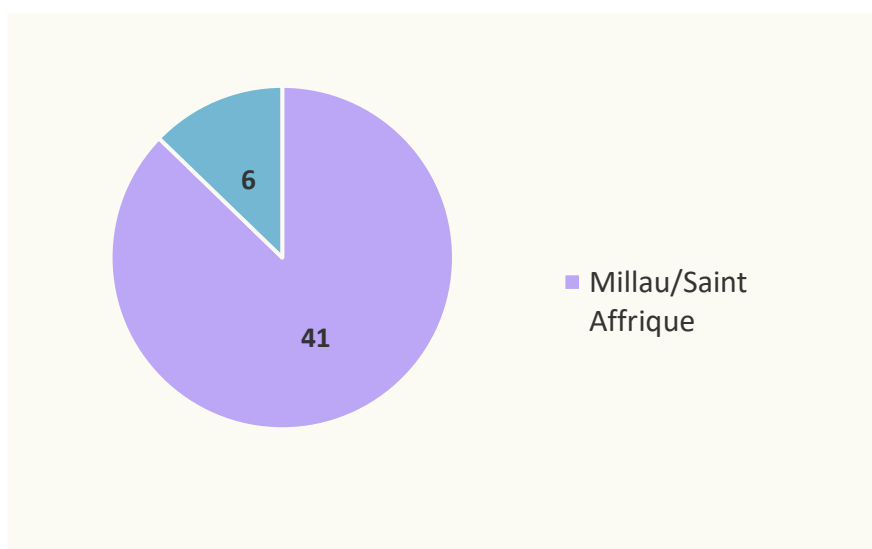
7. Accompagnements

Bien que nous ayons connu une année avec beaucoup de placements, notons cependant, que nous avons aussi compté de belles évolutions familiales avec des prises en charge parentales satisfaisantes. Nous en avons noté 11 qui ont bien évolué grâce à notre étayage. Nous misons sur des outils éducatifs et pédagogiques qui permettent un repère dans le temps et des objectifs pour le parent. Sur ce point, la co-référence reste une force et un point indispensable.

Ainsi que nous l'avons exposé plus haut, cette année a été marquée par beaucoup de placements (au nombre de 10). Les situations qui nous sont orientées sont de plus en plus complexes et semblent devenir de plus en plus un palliatif au placement, tout comme le PAD. Les juges comptent sur l'étayage éducatif apporté à la famille en grande difficulté. 8 situations complexes (concernant 4 familles) jugées préoccupantes par nos professionnels n'ont pas fait l'objet d'un placement en 2024, mais ont pu générer des audiences complémentaires hors échéances prévues.

La plupart de ces mineurs sont âgés de 13 ans ou plus, voire plus de 14 ans (à l'exception de l'un) et 09 d'entre eux avaient déjà connus un placement dans leur parcours. 10 enfants issues de 7 familles différentes (1 grosse fratrie de 3) et 8 avec le PAD.

8. Origine géographique / répartition par territoire



Le territoire administratif de Millau-St Affrique reste comme toujours largement majoritaire dans les sollicitations. Toutefois, nous avons accompagné cette année 6

mineurs dans 3 familles différentes, issues du Territoire administratif d'Espalion (Séverac, et au-delà vers le Sud-Ouest).

Ce n'est pas une surprise, chaque année, le Territoire d'Espalion nous sollicite pour œuvrer sur ce même secteur.

Une zone d'intervention de plus en plus étirée – Cette tendance, qui émergeait déjà en 2022 et qui s'est poursuivie, nous avait conduits à proposer en 2023 un local à St Affrique pour faciliter les accompagnements et les déplacements du personnel éducatif. L'année 2024 confirme le besoin de plus en plus ancré.

9. Répartition des sites de résidence des familles

SITES	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Distances
Millau 9 Familles			
Millau	12	9	0
St Affrique	8	4	30 min
Sud-Ouest de Millau 7 Familles			
La Cavalerie	2	2	20 min
L'Hospitalet	3	1	30 min
Campagnac	4	1	40 min
St Martin de Lenne	1	1	50 min
Séverac	5	2	45 min
Sud Est de Millau 10 Familles			
Roquefort	1	1	25 min
Viala du Tarn	3	1	40 min
Villefranche de Panat	3	1	54 min
Castelnau de Péygayrols	3	1	30 min
St Izaire	1	1	56 min
Montlaur	2	1	52 min
Montagnol	7	2	01h05
Sylvanès	1	1	1h15
Plaisance	1	1	1h18
Hors Territoire			
Rodez	3	1	1h
Aubin	1	1 père	1h30
Lapourquiol (81)	2	1 père	2h
Gard	2	1 père	2h30

Les chiffres portent sur l'ensemble des flux annuels avec les entrées, les sorties, mais aussi les situations maintenues.

On constate en réalité que de nombreuses familles accompagnées vivent souvent à distance de Millau, souvent assez éloignées de Saint-Affrique. Notre territoire d'intervention est donc très étiré avec au moins 10 familles situées à plus de 40 minutes de déplacement depuis le point de départ de Millau dont un certain nombre peut atteindre plus d'1 h de voiture.

Cela présente une influence sur la répartition des situations auprès des référents désignés par la cheffe de service, mais aussi et surtout un fort impact sur l'organisation du service et des agendas de chaque professionnel dont l'objectif est de tenir la cadence fixée par la rythmicité attendue par le caractère du dispositif, le caractère « Renforcé » de l'AEMO.

Une visite à domicile située à près d'1 heure peut ainsi prendre la demi-journée. 3 heures souvent nécessaires, parfois, plus.

10. Des besoins multiples

Etablissements sanitaires / médico- sociaux / Praticiens libéraux	Services consultés	Prises en charge (PEC) prodiguées	Fréquences des PEC	Nombre d'enfants et pré-adolescents bénéficiant des PEC
Psychiatrie Infanto- Juvénile Millau St Afrique	Hôpital de Jour L'équipe mobile adolescent – R.A.S.T.A.	Accompagnem ent thérapeutique	Hebdomadaire Hebdomadaire	4 2 Rasta
ITEP de Grèzes	DITEP	Educative	Quotidien 1 fois par semaine	2 1
IME -	Scolarité	Educative	Quotidienne (internat)	1
	SESSAD		Hebdomadaire	1
Orthophonistes en libéral		Rééducation	Hebdomadaire	1
CMPP		Thérapeutique	Hebdomadaire	1
CAMSP		Evaluation	Non définie	2

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire avec apprentissage ou section professionnelle	3
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	4
Scolarité en dispositif ULIS	2

11. **Eléments retrouvés dans les familles accompagnées**

Les difficultés déjà connues et assez communes des familles accompagnées dans le milieu ouvert

- La gestion du budget aléatoire
- Un budget trop serré
- Relation aux enseignants et aux institutions conflictuelles ou inexistantes
- Carences affectives de l'adulte devenu parent
- Carences sociales et ou professionnelles (désinsertion, isolement social, isolement parental)
- Absence de relais générant un épuisement
- Histoire familiale chaotique
- Carences éducatives : souvent liées à une difficulté d'organisation de la vie familiale d'une part et des difficultés à poser les limites d'autre part (que celles-ci induisent un laisser faire ou au contraire qu'elle renvoie à un système punitif rigide).
- Relation parents-enfant tendues : le plus souvent en lien avec des enfants agités, familles nombreuses, familles recomposée, passif de placement...
- Un mécanisme de défenses à l'égard des travailleurs sociaux
- Pour certains parents, on note parfois plusieurs de ces composantes. L'étayage éducatif renforcé qui trouve sa source dans des rencontres régulières pour plus d'efficacité a pour vocation de réduire les effets des difficultés, et de favoriser le développement des compétences du parent, éducateur de son enfant. Lui permettre de trouver ou de retrouver son pouvoir d'agir auprès de son enfant dans un climat apaisé qui ouvre à un développement correct de l'enfant.

Des difficultés multiples et intenses d'origines psychologiques ou psychiatriques

Mais à ces éléments désignés plus haut, se cumulent bien souvent des troubles d'origine psychiques massifs dont le parent peut être porteur. Cette dimension reste la plus difficile à travailler pour les professionnels, qui se heurtent au manque de disponibilité psychique du parent. L'adulte dans ce cas, ne parvient pas à intégrer les conseils et les objectifs éducatifs centrés autour de la prise en compte des besoins de l'enfant qu'il ne parvient pas à conscientiser. Et en miroir, les mécanismes de défense se démultiplient.

Par ailleurs, il est possible, que ces troubles du parent puissent être adjoints à des addictions de produits ou de jeux générant une sérieuse source d'empêchements :

- ✓ Une difficulté à promouvoir une saine hygiène de vie dans un environnement garantissant la sécurité psychologique de l'enfant ou de l'adolescent, souvent affecté par les troubles du parent. Ce manque de sécurité psycho-affective induit un comportement agité, addictif ou défensif de l'enfant en miroir à son parent, produisant un cercle vicieux dont le parent et l'enfant ne parviennent plus à sortir et rendant l'exercice éducatif compliqué.
- ✓ Lien parent-enfant mettant trop en souffrance l'enfant et l'adulte dans le quotidien et l'exercice de l'autorité.
- ✓ Violences familiales

Ces facteurs de violences impliqués dans le fonctionnement parental superposés aux autres difficultés multiples (cités), font le lit des empêchements à la pourvoyance des besoins des enfants, mais font aussi le lit d'une inaccessibilité à l'assistance éducative, expliquant le nombre de recours au placement.

La coréférence en appui

Face à ces situations de plus en plus complexes, les référents du SEAD ont de plus en plus recours à l'intervention en binôme. Le Co-référent est donc très souvent sollicité ainsi que les cadres de proximité (psychologue et cheffe de service), ce qui augmente la sensation du volume de charge chez le professionnel. Ce qui donnera à cette équipe l'occasion de revenir sur des questions de définition du rôle du co-référent lors d'une première phase de travail autour du projet de service. Se posait alors la différence avec l'esprit de binôme, et l'articulation entre les deux, mise aussi à l'épreuve de l'organisation du service et des difficultés (croisement des agendas difficile pour trouver des créneaux d'interventions communes, distances et étendues géographiques importantes entre les différentes familles.) de communication parfois.

Les sorties éducatives

Cette année, l'équipe a pu faire quelques sorties éducatives à deux éducateurs à chaque fois :

- ✓ Sortie au centre aquatique de Montpellier dans l'été
- ✓ Plusieurs pique-niques sur le Territoire aux beaux-jours
- ✓ 1 sortie vélo avec l'éducateur
- ✓ 1 sortie cinéma
- ✓ Démarche qualité

L'analyse des pratiques

Cette année 2024 a été marquée par la mise en place régulière des Groupes d'Analyse des Pratiques jusqu'au mois de juin.

Le regard clinique posé sur plusieurs cas de suivi a permis de mieux comprendre certaines situations, et déplacé parfois le regard. C'était aussi un espace d'expression bienvenue. Toutefois, après 4 ou 5 séances, l'équipe tout comme celle de l'accueil parents-enfants, s'est interrogée sur les effets dans ce regard très clinique et moins ciblé sur l'analyse de la pratique du professionnel, au cœur de l'accompagnement. Le changement d'intervenant à la rentrée, a plutôt été bien perçu, mais pour l'équipe du SEAD, c'était aussi un changement de plus.

A compter de la rentrée de septembre, c'est une autre formatrice qui a pris le relais. Son regard est davantage posé sur les actions de l'équipe au regard de la situation. Un bilan sera effectué d'ici à septembre 2025.

Bilan de la fin d'exercice réalisé en septembre

Voici quelques points clés relevés sur ce bilan :

Concernant les procédures d'admissions,

Introduction de la psychologue au premier entretien

Nous avons noté que la présence de la psychologue envisagée dès le printemps 2024 était une bonne décision. Cela lui permettait de voir la famille dès le début, et de pouvoir désacraliser aussi sa présence auprès des familles. En outre, cela offre des possibilités d'analyse dès les premiers temps afin de donner de l'impulsion aux premiers axes de travail.

Cette procédure, qui avait débuté au printemps puis s'était suivie dans l'été, a été interrompue dans l'automne au départ de la psychologue. Il sera à reprendre dès l'arrivée du nouveau psychologue.

Recentrage des missions de la psychologue et introduction de réunions spécifiquement cliniques

En parallèle, il a été noté un recentrage des missions de la psychologue autour de l'accompagnement des équipes dans l'éclairage clinique et les pistes de travail avec la famille. Un espace de rencontre avec le parent ou l'enfant devait rester ouvert mais cependant limité ; l'objectif n'étant pas de glisser vers un lien thérapeutique.

Lors de l'arrêt de la psychologue, et la prise de relais par la psychologue des Internats de Millau des réunions cliniques les jeudis après-midi à compter du mois de novembre, avec

l'équipe éducative ont été prévues, ayant pour vocation à travailler autour des axes du projet personnalisé.

Les projets personnalisés

Au cours du bilan, il a également été relevé que pour améliorer les pratiques, l'actualisation des projets personnalisés devait être plus automatiques.

En effet, face aux situations complexes, certains projets ont parfois été incomplets ou non mis à jour.

Les professionnels ont fait ressortir un manque de temps et surtout des difficultés à dégager des axes de travaux clairs et bien définis dans le cas de situations complexes, avec des familles où la dimension des problématiques psychiques voire, psychiatriques soit de l'enfant, mais le plus souvent du parent, posaient un frein à la soutenance éducative.

Enfin, cet élément de complexité, a fait ressortir la question de l'utilisation du plateau relative à l'évaluation et co-évaluation avec la famille, de la pourvoyance des besoins, selon une formation suivie par une partie de l'équipe dans les années, 2022 – 23 et 24 au sein de l'établissement. Le bilan fait valoir que 2025 pourrait voir de nouveau des inscriptions pour cette formation.

Droits de la personne accueillie :

En piste d'amélioration, nous avons évalué la nécessité de :

- Procéder à un questionnaire de satisfaction afin de donner la parole aux familles, un espace d'expression, le milieu ouvert ne permettant pas la tenue d'un groupe de parole ni d'un CVS.
- Améliorer la lisibilité du livret d'accueil qui est dense, et améliorer aussi la présentation orale qui en est faite lors de la première rencontre d'admission
- Systématiser les rencontres avec les familles pour les informer des conclusions du rapport, bien que sur cet élément nous n'ayons pas été mauvais au cours de 2024.
- Connaissance des RBPB à développer davantage.

12. Ressources humaines

Mouvements du personnel

D'avril à novembre, beaucoup de changements. Cette année 2024, nombre de professionnels de ce service ont aussi vécu une charge émotionnelle importante, avec en premier lieu :

- Le départ d'une collègue éducatrice, partie fin mars 2024, qui a suscité de vives émotions soulevant par son départ, une large problématique quant à la dynamique de groupe de l'équipe scindée par des clivages de personnalités et de forts désaccords.
- Par ailleurs, le remplacement de son poste est intervenu seulement, fin juin, elle a été remplacée par un éducateur venu de Ségur. L'exercice des mesures, s'est effectué dans le cadre d'autos-remplacements.
- L'accueil d'une étudiante en formation d'éducation spécialisée, dès le mois de mars pour un stage long allant jusqu'en 2025.
- L'émergence d'une situation de conflit entre une salariée et la stagiaire accueillie qu'elle accompagnait, portant la salariée à une mise en arrêt dès le mois de septembre
- Le départ d'une autre éducatrice, qui a présenté sa démission en novembre 2024.
- La psychologue du service, a également été en arrêt à compter de septembre. Pour faire face à l'absence de psychologue depuis septembre, la psychologue des Internats de Millau a été nommée pour assurer un intérim à hauteur de 10%, à compter de novembre.
- Au mois de novembre, l'équipe a accueilli une nouvelle éducatrice spécialisée.
-

Autant de mouvements, qui ont affecté les professionnels restants qui ont dû jongler au carrefour des départs, arrivées, l'équipe a donc montré des signes d'épuisement moral sur la deuxième partie de l'année.

Formations

L'équipe du SEAD, au même titre que les autres services de l'établissement a eu accès à des formations collectives, dont celle autour de la pourvoyance des besoins dispensée par l'IAC de Toulouse.

En sus, 4 personnes ont été inscrites au CNAEMO en distanciel au mois de mars 2024.

PLACEMENT A DOMICILE

1. Les journées réalisées

	2021	2022	2023	2024
Journées réalisées	723	1 333	954	2286

Cette année nous avons largement dépassé le seuil prévisionnel avec **un taux de près de 110%** tandis que les années passées, le service peinait à remplir les places. Rappelons que nous avons débuté avec 4 places depuis que le dispositif est intégré au SEAD. Ainsi que les chiffres le montrent, à l'exception de 2022, le seuil était rarement atteint. Nous voyons cependant 2024 bondir ; comment l'expliquer ? Plusieurs éléments :

Un dispositif à ce jour mieux connu et mieux repéré

Tout d'abord ce type de dispositif est assez récent sur le territoire et en France en général, et il faut un temps pour que l'ensemble des professionnels du secteur de la protection s'en saisissent pleinement. Les 4 ans écoulés semblent avoir donné ce temps justement. Puis de 4 places nous sommes progressivement passé à un agrément pour 6 suite à *une demande en évolution* preuve ici que le dispositif commençait à être mieux connu et à trouver sa place au cœur des accompagnements des familles en lien avec la protection de l'enfant confié.

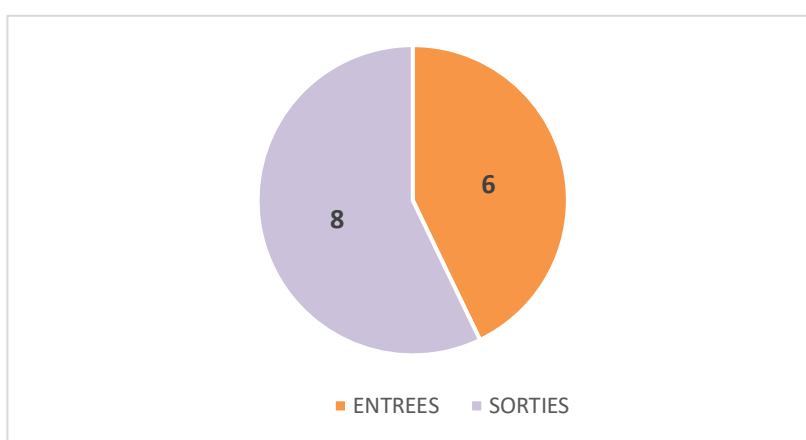
Puis, fort de cette demande, par deux fois nous avons dépassé en 2024, l'agrément avec 7 places provisoires au lieu de 6, en cours d'année à deux reprises avec l'accord de la Direction Enfance Famille.

La première demande d'autorisation de dépassement, était liée à l'admission d'une grande fratrie (3) faisant dépasser le seuil des 6. La deuxième demande était générée par l'attente d'une place pour un enfant déjà suivi en AEMO R, et pour lequel la juge a prononcé au cours de l'année, un jugement en faveur d'un PAD. L'enfant est restée positionné en liste d'attente (tout en étant toujours accompagné en AEMO R cependant), mais dans notre effectif, nous n'avions pas de sorties proches.

Il n'aurait donc pas été possible de mettre en œuvre cette décision sans une place supplémentaire.

Enfin, notons par ailleurs, que la présentation du dispositif qui avait été engagée sur le Territoire fin novembre 2023, réalisée conjointement par Mme TOURROLIER, la Directrice de l'établissement et la coordinatrice du dispositif, a sans permis de faire valoir le sens du placement à domicile dans l'accompagnement. Les orientations préconisées par le Territoire semblent s'en être ressenties très vite dès le début de l'année 2024.

2. Entrées / sorties

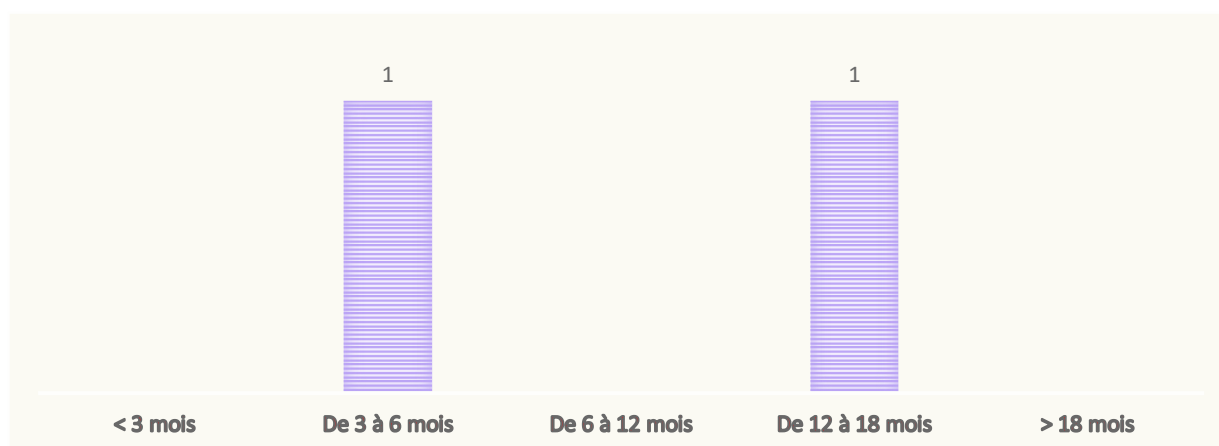


- 2024 enregistre 14 mouvements

3. Origine géographique des enfants accueillis

La totalité des mineurs que nous accompagnons sont originaires de l'Aveyron ou installés dans le département depuis plus d'un an. Aucun n'est en revanche positionné à Millau, Ces distances ne sont pas aidantes lorsqu'il est nécessaire d'intervenir rapidement. Ainsi que nous l'exprimions déjà l'an passé sur le rapport d'activité 2023. Mais le sud Aveyron est très large. Ici la problématique du déplacement déjà évoquée en AEMO R est la même, bien que le nombre de prises en charge soit plus limité. En 2024 nous avons accompagné 9 jeunes issus de 6 familles différentes. Elles résident sur des sites géographiques étirés de l'Hospitalet à Montlaur, en passant par Roquefort.

4. Durées de prises en charge



La plupart des prises en charge sont restées constante sur cette année 2024 avec des situations suivis une bonne partie de l'année.

5. Ages et sexe des enfants accueillis en 2024

Tranche d'âge	Filles	Garçons
5-7 ans		
8-9 ans	1	2
10-13 ans	1	2
14-15 ans		2
16-17 ans		1
Total	2	7

Cette année est marquée par une grande majorité de garçons par rapport aux filles. Pour autant à ce stade de nos observations, cela n'est pas encore significatif dans nos analyses des problématiques familiales. Les situations présentent en revanche un point commun pour la plupart : un lien parent-enfant très empêché, entaché de conflits, d'incompréhensions, et de tensions qui renvoient à des histoires familiales douloureuses.

Problématiques des enfants et adolescents accueillis

Problématiques des enfants et adolescents accueillis 2024	Nombre d'enfants pris en charge
Troubles du comportement	1
Comportements agités ou impulsifs sans troubles de comportements	3
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	9
Souffrance physique, somatisations	1
Conduites à risques	1
Addictions (écrans ou produits)	2
Difficultés scolaires	5

6. Scolarité et Prises En Charge thérapeutiques

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	4
Scolarité en milieu ordinaire aménagé de type AESH ou PAP	1
Scolarité en dispositif ULIS	1
Scolarité en dispositif SEGPA	
Scolarité en milieu spécialisé (IME – ITEP – IMPro) (possiblement combiné à un milieu ordinaire aménagé)	1
Scolarité en milieu ordinaire voie professionnelle	2
Décrochage scolaire	2
Parcours scolaires ou prise en charge médico-sociale ayant nécessité un PAG	1

Dans le cadre du PAD nous avons recours aux mêmes partenaires que pour l'AEMO renforcée. Le centre social, le centre de loisirs, la mission locale, les établissements scolaires, et pour l'aspect thérapeutique les unités médico-sociales, et le RASTA.

Le total paraît plus élevé que le nombre de situations suivies, mais cela signifie que des enfants ou adolescents ont parfois été inscrits dans plusieurs dispositifs à la fois.

7. Accompagnements

Le placement à domicile : un dispositif à l'interface entre la famille et la maison d'enfants

Le repli, un outil d'appui dans l'accompagnement

Nous avons mis en œuvre quelques replis qui ont été bénéfiques aux deux jeunes qui en ont bénéficié. Deux adolescents, issus tous deux de familles différentes. Ces temps de replis ont eu lieu au sein de la Villa des ados. Il s'agissait de deux jeunes qui rencontraient de nombreux conflits avec leurs parents.

Chacune des situations reste singulière et différente, pour autant, les tensions familiales étaient le dénominateur commun et le moteur du repli.

Les deux adolescents concernés ont par la suite bénéficié d'une mesure de protection plus conséquente, le lien parent-enfant semblait trop abimé pour qu'une relation de confiance puisse s'instaurer sans mettre en souffrance le parent ou l'adolescent sur un temps trop long. Nous avons alors préconisé un placement des deux jeunes dans le cours de l'année, mais cela n'est intervenu qu'après plusieurs replis, et l'évaluation d'une nécessité d'accompagner vers plus de distance que quelques jours perlés.

Dans ces deux cas, les jeunes, ont pu être accueillis de manière pérenne à la Villa, une chance « tombée » juste dans le cadre du processus de recherches de places au sein du département. Notre établissement a offert des accueils d'urgences, hors PAD.

Une chance, disions-nous, car en effet, les lieux et l'équipe éducative était connus et repérés, ce qui a permis une intégration plus évidente, et une sécurisation émotionnelle du jeune accueilli avec maintien sur un territoire connu en sus. Pour le bien-être du jeune c'est un bénéfice. Nos échanges inter services et au sein de l'équipe de direction ont permis d'en évaluer tous les bénéfices.

Mais ces accueils internes, ont aussi sécurisé le parent et facilité l'organisation du maintien des contacts avec la famille et la sphère sociale, prévenant ainsi, (et en dépit des difficultés et des souffrances, ayant conduit au placement), une énième rupture, dans le parcours de l'enfant.

Portée symbolique de l'outils et modalité de mise en œuvre des replis.

Répondant à une crise familiale, sous la décision de la Direction ou du Chef de Service, mais initié parfois à la demande du parent, ces temps de répit ont permis de faire baisser

la pression familiale et un trop plein émotionnel, généré par les difficultés de la dynamique familiale, le manque de supports ou de relais intrafamiliaux fiables.

Par ailleurs, nous avons observé dans plusieurs cas de figure (parmi les 9 jeunes accompagnés), que l'évocation d'une possibilité d'accueil même si elle ne fut pas toujours activée, permettait déjà une distanciation du parent ou de la jeune face à la situation. La place d'une part du possible et d'autre part la place du symbolique présentent un intérêt dans l'accompagnement. Si on le mesure déjà lorsque le suivi s'articule sous l'égide de ce dispositif au long de l'année jusqu'à l'échéance, on le mesure également lors d'une bascule vers une AEMO R à l'échéance, au sortir de la nouvelle audience.

Cela est vécu comme une progression reconnue dans l'évolution de la famille, reconnue par le juge et nos services, elle est également ritualisée par un nouveau DIPC dans une procédure d'admission renouvelée. C'est important pour le parent qui se sent reconnu.

Modalités de mise en œuvre

Le dispositif du PAD est intégré au SEAD, et se met en œuvre au moyen **d'une référence principale**, comme pour l'AEMO R, **et d'une coréférence**. Les modalités d'admission sont assez similaires, une visite des lieux d'accueil en cas de repli est proposée en plus. Le lieu de repli, est désigné dès l'admission et correspond à la tranche d'âge de ou des enfants, concerné, en parallèle à celles de nos deux internats de Millau et Ségur. Les enfants de moins de 14 ans, sont donc orientés vers Ségur, et ceux de près de 15 ans, accueillis à la Villa

Une coordinatrice a été nommée sur le service pour coordonner l'articulation entre les replis en internat et la vie familiale. C'est la coordinatrice qui était désignée comme référente principale en charge des suivis, sous l'autorité de la cheffe de service et avec le concours de la psychologue.

La notion de « *placement* » convoque l'établissement et le service à une présence accrue auprès des familles recherchant la sécurité des mineurs protégés. Les passages à domicile avaient donc lieu de manière très fréquente, près de deux fois par semaine, et des temps d'intervention avec les partenaires. Les co-référents, professionnels de l'AEMO R, ont donc été mis largement à contribution.

Par ailleurs, dès le processus d'admission une visite de l'unité de repli est organisée afin que l'enfant et la famille puisse repérer les lieux. C'est une démarche que nous avons intégrée dès le début dans notre projet de service, puis il fut confirmé lors des réunions à Rodez avec le territoire autour des référentiels.

Un dispositif plein d'intérêt, mais qui trouve ses limites face aux situations très complexes

Il est à noter, que nous avons reçu une demande pour l'exercice d'un PAD ordonné par la juge, et pour lequel notre institution n'a pu s'engager, le profil du jeune aux difficultés multiples et d'ordre psychiatrique importantes ne nous permettait pas d'offrir un lieu de repli sécurisé et adapté à la problématique. Nous avons toutefois accompagné le jeune et sa mère isolée, dans le cadre d'une mesure d'AEMO R. Cette impossibilité de mise en œuvre du dispositif n'est pas courante, mais il s'agit tout de même du 2^{ème} cas qui se présente à notre service depuis 2023. Cela nous porte à réfléchir sur le devenir de la demande au regard des profils complexes et fait écho à ce qui est exposé dans les difficultés rencontrées en AEMO R, à savoir des situations de plus en plus dégradées, que le milieu ouvert par ces deux dispositifs, AEMO R et PAD sont amené à contenir.

S'appuyer sur des supports à l'accompagnement diversifiés :

En parallèle aux visites à domicile classiques, l'équipe développe de nouveaux outils pour renforcer les compétences parentales. Comme piste d'amélioration dans les pratiques, il nous paraît important de pouvoir nous appuyer sur des outils de médiation dans la rencontre :

Nous utilisons un support de jeu, développé par l'IAC pour favoriser le repérage et l'analyse des besoins des enfants. Ce support est utilisé avec l'enfant et avec le parent. Il permet de co-construire les Projets Personnalisés et d'élaborer des objectifs atteignables, tout en déployant des moyens nécessaires à l'évolution de la situation familiale.

- Les actions collectives comme support de soutien à la parentalité et de soutien à l'intervention.
- Des sorties parents-enfants, des sorties collectives, des sorties ou activités éducatives individuelles.

8. Démarche qualité

Le dispositif du PAD comme vous le savez, est intégré au service du SEAD. Dans le cadre du bilan annuel qui a eu lieu en septembre des axes d'amélioration ont été pointés, ils sont assez similaires à ceux exposés plus avant dans la partie AEMO R. La présence de la psychologue lors de l'admission était également envisagée, et l'actualisation des documents, livret d'accueil, support DIPC soulevée.

L'actualisation du projet de service SEAD est en cours, reste pour l'heure une question centrale sur l'avenir du dispositif PAD empêchant d'avancer plus loin. En effet, en raison de sa dénonciation au plan juridique au niveau national, la poursuite du dispositif est aléatoire et incertaine. Il est donc délicat de se projeter. Nous restons en attente de savoir si d'autres mesures peuvent être prononcées par le tribunal pour enfants.

Si nous demeurons convaincus du bienfondé de pouvoir proposer dans l'accompagnement en milieu ouvert des temps d'accueils et de répit comme réponse à

des situations familiales très tendues, un projet plus global au niveau local pourrait se réfléchir dans un partenariat avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

Un bilan de fin d'année d'exercice a été élaboré au même moment que pour l'AEMO R, englobé dans le bilan du SEAD exposé plus avant.

Démarche COPIL

La coordinatrice du PAD, participe au COPIL de la démarche qualité de l'établissement engagée en 2024.

9. Ressources humaines

Le service du SEAD a subi de nombreux changements notamment du côté des professionnels, impactant aussi l'activité du PAD mais dans une moindre mesure toutefois, la coordinatrice, référente principale des situations étant restée présente tout au long de l'année.